

Les Verts
dans la mandature
1997-2002,
éléments pour un bilan

TEXTES PARUS DANS *ECOREV'* ENTRE JUIN 2001 ET JUIN 2002



**LES VERTS
DANS LA MANDATURE
1997-2002,
ÉLÉMENTS POUR UN BILAN**

TEXTES PARUS DANS *EcoREV*' ENTRE JUIN 2001 ET JUIN 2002

LES VERTS DANS LA MANDATURE 1997-2002, ÉLÉMENTS POUR UN BILAN

TEXTES PARUS DANS *EcoRev'* ENTRE JUIN 2001 ET JUIN 2002

P. 5

1997-2002 : les Verts au gouvernement, bilan et perspectives

LA RÉDACTION

P. 10

Les Verts au ministère de l'environnement, bilan d'un apprentissage

ARNAULD NOURY

P. 13

En finir avec la V^e république

ENTRETIEN AVEC BASTIEN FRANÇOIS

P. 16

Aspirations citoyennes et réponses politiques : les élections municipales de mars 2001

JEAN-BLAISE PICHERAL

P. 19

Qui a fait le jeu du Front National ?

PIERRE TÉVANIEN

P. 22

Sans-papiers, Immigration, et Citoyenneté : changements apparents et continuité réelle

ENTRETIEN AVEC SAÏD BOUAMAMA

P. 25

Globalisation du précarariat, mondialisation des résistances

ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE AMARA

P. 28

La "longue marche" pour une autre mondialisation

ENTRETIEN AVEC CHRISTOPHE AGUITON

P. 31

Politiques de santé : bilan et perspectives

ANDRÉ CICOLELLA

P. 34

Politique agricole et rurale : le bilan contrasté du gouvernement et des Verts

ENTRETIEN AVEC MATHIEU CALAME

P. 37

Pour l'économie le retour de l'espoir, ce n'est pas rien...

BERNARD GUIBERT

Passé le choc des présidentielles et la déroute des législatives, vient le temps de la reconstruction et de la réflexion. Si le débat sur notre avenir semble déjà lancé, il ne peut non plus s'affranchir d'un retour, en forme de bilan, sur la mandature écoulee. Depuis un an, EcoRev' a invité des militants, des élus, des universitaires, verts et non verts, à livrer leurs réflexions sur les cinq années écoulées. Politique sociale, économique, agricole, citoyenneté, institutions, c'est un panorama critique le plus large possible qui est rassemblé ici dans un document unique, pour nourrir notre réflexion collective.

Avec des contributions de Christophe Aguiton, Jean-Claude Amara, Saïd Bouamama, Mathieu Calame, André Cicoella, Bastien François, Bernard Guibert, Arnauld Noury, Jean-Blaise Picheral, Pierre Tévanian et la rédaction d'Ecorev'.

La rédaction

1997-2002 : les Verts au gouvernement, bilan et perspectives

La rédaction

La série d'articles que nous avons inaugurée au printemps 2001 sur la mandature de la gauche plurielle devait s'achever par un bilan collectif de la rédaction d'EcoRev', mûri à partir des différentes contributions. Quelle que soit l'issue des législatives de juin 2002, la débâcle de la gauche gouvernementale au premier tour de la présidentielle ne peut que jeter une lumière singulière sur la version finale de ce texte. S'il faut bien sûr faire la part de la responsabilité de tous les partenaires, et en premier lieu du PS, les Verts ne peuvent pas non plus faire l'économie de leur propre bilan sur la participation gouvernementale et sur la stratégie de leur direction depuis 5 ans.

Début 1997, les Verts signaient avec le PS un contrat programmatique et électoral en vue des législatives, initialement prévues en 1998. Pour le mouvement Vert, cet accord résultait des changements stratégiques de la période 1993-95 : après le "ni - ni", ils se reconnaissaient comme un mouvement politique de gauche, inscrivant l'écologie politique dans la lignée historique des luttes d'émancipation. Il n'en restait pas moins, bien sûr, une volonté de déplacer le centre de gravité de la gauche traditionnelle vers le paradigme écologiste, l'héritage des progressismes étant endossé de façon critique et sélective. Les anciennes forces dites de gauche (PS et PC principalement) se trouvant du côté du productivisme, mais portant encore des espoirs de transformation sociale, les éventuelles alliances ne pouvaient être passées qu'avec elles, mais sans automaticité et sous réserve de la conclusion de contrats garantissant des avancées concrètes du point de vue de l'écologie politique. La qualité de ces contrats étant alors, fort logiquement, l'objet d'intenses débats au sein des Verts à cette époque.

Mais, si les options idéologiques et politiques étaient expressément débattues, la totale impréparation des Verts devant les questions du pouvoir et du rapport aux institutions était frappante. Certes, les grands principes, "un pied dans les mouvements sociaux et un pied dans les institutions" par exemple, étaient repris en chœur, mais le déficit de réflexion et d'élaboration collective restait patent, tant sur la définition des stratégies que sur les pratiques réelles. Si la question du rapport aux institutions et au pouvoir se posait déjà dans nombre de municipalités et de Conseils régionaux, elle était jusqu'ici restée pudiquement éludée, ou bien les réponses locales n'étaient pas mutualisées.

Autre élément à prendre en compte dans ce bilan, le faible nombre de députés Verts obtenu dans le cadre

des accords avec le PS : 7 députés, alors que le PS détenait à lui seul presque la majorité des sièges. Cette situation était évidemment nettement moins favorable que d'autres configurations où les Verts détenaient une minorité de blocage, comme dans certains Conseils régionaux depuis 1992 ou à Paris depuis 2001.

Une influence réduite des Verts sur la politique gouvernementale et les institutions

Sur le terrain de l'environnement, l'essentiel des avancées se concentre dans la première année : arrêts de Superphénix, du projet de nouvelle centrale nucléaire au Carnet, du canal Rhin-Rhône. Cependant, ces victoires relatives doivent beaucoup aux contraintes économiques, et ont immédiatement été contrebalancées par des reculs significatifs : non-régularisation de tous les sans-papiers, répression du mouvement des chômeurs en 1998 après ses succès de 1997 (partiellement dus au soutien de D. Voynet), signature du décret d'autorisation des OGM... La suite de la mandature a été marquée par un durcissement des positions productivistes, dès lors que l'on touchait à des compromis fondamentaux antérieurs. Aucune mesure significative n'a ainsi été prise pour lancer un signal fort sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'on a au contraire supprimé la vignette automobile et diminué les taxes sur le gasoil. La loi sur l'eau a connu report sur report. De plus, la politique du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) a souvent été critiquée par le milieu environnementaliste : les deux ministres Verts de l'environnement ont laissé le cabinet et les directions ministérielles se peupler de conseillers et directeurs issus du Parti Socialiste ou des grands Corps (X-Mines) et - ceci expliquant cela ? - ont parfois manqué de combativité face aux lobbies productivistes (couleuvres en

matière de politique énergétique et maigre bilan sur l'expertise et la transparence nucléaire, agence de santé environnementale réduite à une maigre agence de moyens, expertise des risques environnementaux, sanitaires et industriels - INERIS - restée sous le contrôle de l'industrie chimique et du corps des Mines, manque de fermeté sur les graves pollutions dues à l'incinération des déchets), tandis que bien des associations environnementales n'ont pas reçu l'écoute et le soutien escompté de la part du MATE.

À côté de ces nettes insuffisances, il faut noter certaines avancées (transformation de la Commission Nationale du Débat Public en Autorité indépendante plus active, réforme de l'enquête publique, effectifs et crédits du ministère de l'Environnement en hausse de 50 %, création des DIREN - Directions Régionales de l'Environnement - en attendant leur essaimage départemental) dont les effets ne se feront sentir qu'à long terme. On peut ainsi espérer que le renforcement de l'expertise et de l'envergure du Ministère de l'environnement modifiera positivement les rapports de forces actuels au sein de l'appareil d'État (face aux Ministères de l'industrie, de l'équipement et de l'agriculture notamment). Il faut enfin souligner qu'après sa première erreur sur les OGM, et portée par les résistances citoyennes au sein desquelles les militants verts étaient très présents, la ministre verte de l'environnement a pu défendre une position ferme au sein du gouvernement et parvenir au moratoire européen de juin 1999.

Sur le plan économique et social, en phase avec le reste de l'Europe et accompagnant la mondialisation néo-libérale, une politique que l'on peut caractériser de sociale-libérale a été instaurée, c'est-à-dire une politique libérale avec un filet de sécurité sociale minimal. Un démantèlement des contrôles étatiques de l'économie s'est réalisé soit directement (programme de privatisation le plus important depuis vingt ans, instauration des stocks options et d'un début de fonds de pensions, choix de réductions fiscales...), soit indirectement, en dévoyant des mesures initialement sociales (emplois jeunes, loi sur les 35 heures) pour augmenter la flexibilité du travail dans les entreprises et remettre en question certaines conventions collectives. Certaines avancées sociales eurent lieu, mais plus dans une logique de services universels, c'est-à-dire de services minima, que dans une logique de service public (loi sur les exclusions, Couverture Maladie Universelle, loi Solidarité et Renouvellement Urbain...). Dans la seconde phase de la mandature, cette politique s'est transformée en politique de contrôle social : discours sécuritaire contre les jeunes et les immigrés, choix de la main droite de l'Etat (appareil répressif) au détriment de la main gauche (santé, éducation, solidarité), instauration du workfare à travers le PARE... Les oppositions qui se sont faites jour touchent ici à la conception même du travail et des droits, et renforcent le caractère paradoxal de la caution apportée par

les Verts à des politiques contradictoires avec les fondamentaux écologistes (refus de hausse significative des minima sociaux, pas de RMI aux moins de 25 ans). Parallèlement, le rapport Lipietz n'a pas permis la mise en place d'une loi sur le "tiers-secteur", et le secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire, s'il a pu initier et innover (SCIC), n'avait que des moyens dérisoires, et G. Hascoët s'est même fait enrôler pour cautionner la loi créant le fonds de pension à la française.

Au plan des réformes institutionnelles et sociétales, le bilan est encore très mitigé. Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est une avancée majeure, mais il fut mené sans grand courage (personne n'a oublié la désertion de l'assemblée par les députés socialistes le jour initialement prévu pour le vote). En matière de toxicomanies, malgré rapports et missions interministérielles, rien n'a avancé sur la légalisation contrôlée des drogues douces et la médicalisation des drogues dures, laissant la voie aux trafics et négligeant la formation et l'embauche d'équipes de rue et d'accueil. Si la parité est une belle avancée, le cumul des mandats a peu reculé, la justice est restée sans moyens et n'a pas obtenu la loi d'indépendance attendue, la "démocratie de proximité" n'a pas grand-chose à voir avec la nécessaire démocratie participative. Plus grave alors que l'opinion était mûre entre 1998 et 2000 (cf. tableau), le gouvernement a manqué de courage politique sur les questions de l'immigration, de la citoyenneté et de l'égalité des droits. L'extrême droite étant momentanément divisée et affaiblie, la sympathie pour les sans-papiers forte, et la France Black-Blanc-Beur ayant gagné la coupe du monde, une fenêtre était ouverte pour donner le droit de vote aux résidents étrangers, engager une politique de lutte contre les discriminations (au-delà des timides CODAC - Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté) et pour la promotion sociale des jeunes issus de l'immigration. Jospin et le PS n'ont pas eu ce courage, cantonnant les Verts (qui avaient déposé une proposition de loi en ce sens) et les mouvements pour l'égalité des droits à des mobilisations sans débouché. Enfin, au lieu d'une VIe République participative, nous avons eu le quinquennat et l'inversion du calendrier des élections de 2002. Cette dernière mesure d'apprenti sorcier, imposée à ses partenaires, aura été, en favorisant la multiplication de candidatures visant à préparer les législatives (éléments clé du financement des partis), une erreur aussi tragique pour Jospin que la dissolution de 1997 l'avait été pour Chirac.

Fallait-il sortir du gouvernement ?

Au vu de ce bilan, au souvenir des couleuvres avalées, nombreux sont ceux qui se demandent pourquoi les Verts n'ont pas quitté le gouvernement. Pourquoi, alors que leur faible nombre de députés

n'était pas indispensable à une majorité parlementaire, n'ont-ils pas su taper du poing sur la table ? Pourquoi, malgré l'appel de la gauche du parti (notamment l'appel à référendum militant lancé mi 2000 pour un changement de cap ou une sortie du gouvernement) la direction Voynetiste puis Voynetomamériste n'a-t-elle pas provoqué de "crise" en mettant leur départ dans la balance pour déplacer les lignes du rapport de force ? Il est vrai que Jospin a soigneusement évité de condenser les arbitrages défavorables dans le temps, ce qui aurait facilité la cristallisation d'une crise et une renégociation globale. On n'a donc assisté qu'à quelques "coups de gueule" sans lendemain, entamant sérieusement la crédibilité des Verts lors des confrontations ultérieures, l'exemple le plus catastrophique étant les gesticulations autour de la crise du gasoil à la rentrée 2001.

Une autre explication de l'absence de fermeté des Verts est malheureusement à chercher du côté des jeux de pouvoirs internes au parti. Après une première année sur ses deux pieds (un au gouvernement, l'autre dans le mouvement social, comme fin 1997 lorsqu'elle avait fort bien soutenu le mouvement des chômeurs), D. Voynet fut sommée de rentrer dans le rang... Et si elle se laissa discipliner par Jospin au lieu de forcer la rupture avec le virage social-libéral du gouvernement, c'est surtout car elle avait besoin de conserver un statut ministériel pour maintenir son leadership sur les Verts face à l'ascension de D. Cohn-Bendit et N. Mamère...

L'influence des institutions sur les Verts et leur positionnement dans le champ politique

Pour ce qui est de la perception publique des Verts, leur notoriété et leur image se sont améliorées (tant que les conflits internes n'ont pas brouillé cette image). Ils ont été perçus comme un aiguillon des gauches traditionnelles, grâce à la médiatisation des dissensions : sans-papiers au moment de la grève de la faim de Limeil-Brévannes en 1998, soutien aux précaires et chômeurs durant le mouvement de décembre 97, nucléaire, chasse... Les député-e-s, bien qu'en porte-à-faux avec le parti sur certains votes, notamment dans les domaines économique et social, ont joué un rôle important dans cette médiatisation, contrebalançant les prises de position du MATE.

Malgré des progrès électoraux, les Verts ont perdu le monopole de la "politique autrement", que ce soit par l'affadissement de leurs positions ou par les logiques électoralistes qui se sont développées au détriment de la démocratie interne. Le profil de leurs adhérents s'est normalisé. Dans un contexte de montée des mouvements citoyens non partidaires, depuis les mouvements dits anti-globalisation jusqu'aux listes citoyennes lors des élections municipales,

ils se sont plutôt retrouvés dans le même sac que les autres partis de gauche.

On note également une normalisation des positionnements et des contenus politiques. Le programme des Verts aux législatives en témoigne : plus complet que jamais, il est aussi plus gestionnaire et plus proche de celui du PS qu'il ne l'avait peut-être jamais été. Au cours des dernières années, des fondamentaux de l'écologie comme la non-violence active, le rejet du cumul des mandats, l'attachement à la proportionnelle et aux droits des minorités ont été malmenés. Dans le même temps, des mesures comme la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine commencent à être contestées, l'agriculture "raisonnée" des succursales de la FNSEA trouve des défenseurs face à l'agriculture bio, et l'on trouve même une poignée de pro-nucléaires au sein des Verts... Même si ces remises en causes sont pour l'heure cantonnées à des groupes minoritaires fortement marqués par la social-démocratie, elles n'auraient pas été envisageables plus tôt.

En interne, il semble que le choc provoqué par un saut qualitatif tel que l'entrée au Parlement et/ou au gouvernement ait eu des conséquences sur tous les partis verts d'Europe. Les Verts français sont dans le cas unique d'avoir accédé simultanément aux deux. De nouveaux conflits se sont développés, d'autres se sont déplacés, touchant tous à la définition de la pratique politique légitime. L'"unification des écologistes" a coïncidé avec cette double entrée à l'Assemblée et au gouvernement. La rupture avec un certain sectarisme de la période Waechter rendait nécessaire l'accueil d'écologistes qui avaient été contraints de s'organiser à l'extérieur des Verts. Mais dans le même temps ont adhéré, en bloc et avec accès immédiat à tous les niveaux de direction, des militants à la culture politique extrêmement "classique", notabiliaire, notamment autour de Noël Mamère. Le débat sur la légitimité des pratiques politiques des Verts, sur leur refus de certains codes politiques usuellement en usage, sur leur prétention à "changer les règles du jeu", se menait jusqu'alors à l'externe, les Verts étant soudés sur l'essentiel. Il est devenu interne et s'est trouvé fortement mêlé aux luttes de pouvoir.

Parallèlement s'est développé le syndrome ministériel : un an après avoir appelé les Verts à se faire entendre sur les sujets de désaccord avec le gouvernement pour étendre ses propres marges de manœuvre, la nouvelle ministre demandait le silence dans les rangs. L'ambiguïté grandissait entre les rôles de Dominique Voynet : ministre, porte-parole de fait des Verts et principale interlocutrice de Premier ministre... Alors que les nouvelles expériences, nouvelles contradictions, nouveaux savoirs de celles et ceux qui se trouvaient "en première ligne" dans les institutions pouvaient être très utiles à l'évolution du mouvement pour peu qu'ils fussent analysés avec le

recul nécessaire, mis en débat, appropriés collectivement, on a surtout assisté à une vague de conversions à la religion du pouvoir d'État. Très sûrs de leur fait, les cadres nationaux des Verts sont passés d'une culture démocratique à une culture technocratique et élitiste, où "ceux qui savent" se font approuver par "ceux qui n'ont pas encore compris", ou passent en force au nom de leur compréhension supérieure des intérêts du parti. C'est ainsi que la remise en cause publique de décisions prises démocratiquement est devenue un mode de gestion ordinaire chez les Verts. À peine acté par les militants lors de l'Assemblée Générale de novembre 2000, le choix de faire de la proportionnelle un préalable à toute nouvelle alliance avec le PS était qualifié d'"irréaliste" par certains leaders. Peu après, le candidat élu par les militants pour la présidentielle était présenté comme "une erreur de casting", puis renversé par une révolution de palais... Il est à noter que l'incapacité à mutualiser l'expérience des institutions et à la constituer en capital politique, précédemment évoquée, n'a pas été dépassée.

La convergence entre les deux pôles, notables socio-démocrates fraîchement arrivés et écologistes happés par l'appareil d'État, s'est construite à la fois sur le fond d'une volonté de neutralisation mutuelle entre concurrents pour le pouvoir interne, et sur fond de convergence progressive dans un même projet de "normalisation" des Verts, le modèle politique traditionnel s'imposant peu à peu comme référence "modernisatrice". Un phénomène remarquable est le développement du discours sur la (supposée) nécessité de "faire grandir" les Verts. Initialement, la thématique de "l'immaturation" des Verts, avec ses variantes plus ou moins condescendantes ou insultantes, était le fait des adversaires de l'écologie politique. Il s'agissait pour eux de stigmatiser le refus des règles communes recelé dans la notion de "politique autrement". La parité a ainsi longtemps été visée, avant le revirement que l'on sait. Avec les dérives progressives par rapport aux pratiques initiales et aux règlements internes des Verts, et le ralliement de nombre de "dirigeants historiques", ce discours sur la nécessité de "grandir" en devenant un parti comme les autres est devenu un leitmotiv des débats internes. Pourtant, les partisans de la doctrine de l'immaturation des Verts n'ont pas été en reste de comportements infantiles, se donnant en spectacle en singeant les mœurs les plus ridicules de la politique politicienne la plus éculée. Et à mesure que cet argument à usage interne, pour une remise en cause des fondements démocratiques des Verts, se développait, un climat d'auto-dénigrement et de complexe d'infériorité permanent s'est instauré. Cette perte d'estime de soi trouve peut-être ses origines chez les Verts ayant pris part au gouvernement et aux cabinets : leur découverte d'un appareil d'État extrêmement complexe et de leurs faibles capacités à influencer cet appareil aura été pour eux une expé-

rience marquante. D'où peut-être le sentiment chez certains que ce qui manquerait avant tout aux Verts, ce seraient des élus notabilisés et des technocrates expérimentés afin de mieux peser dans les politiques publiques et les luttes internes de l'appareil d'État. Si ce constat du faible ancrage des idées vertes dans les institutions et les administrations est juste, le risque serait d'oublier la nécessité des luttes (notons la quasi-incapacité verte à organiser et mener des campagnes thématiques militantes), des pratiques alternatives et de l'imagination pour créer un rapport de force permettant de transformer l'institution plus vite qu'elle ne nous transforme. De plus, cette perte de confiance collective aura probablement réduit la capacité à lutter et à négocier avec des formations politiques autrement respectables, puisque soi-disant "matures". Comment s'étonner de la faiblesse des textes issus des discussions avec le parti prétendant à l'hégémonie à gauche, le PS, dès lors que de tels complexes d'infériorité ont été internalisés par les Verts ?

La progression des idées écologistes dans l'opinion

Pourtant, et ce n'est pas le moindre des paradoxes du bilan de cette première participation des Verts au gouvernement, malgré la sanction globale de la gauche de gouvernement au premier tour de la présidentielle de 2002 (3 millions de voix perdues entre 1995 et avril 2002 pour la gauche plurielle, 1,5 millions si l'on inclue le vote Chevènement), les Verts eux ont progressé. Qu'il soit qualitatif (déplacement des lignes de forces et des mentalités dans des secteurs tels que la politique agricole, les transports ou les risques technologiques) ou quantitatif (bilan électoral), le bilan de l'évolution de l'influence des idées vertes en France depuis 1995 est sans conteste positif. Le passage de 3,31 % en 1995 à 5,24 % en 2002 témoigne de l'ancrage de l'écologie dans le champ politique. Au soir du 21 avril 2002, les Verts restent la seule force de la gauche gouvernementale encore debout devant le champ de ruines, comme si les électeurs ne leur tenaient pas rigueur des insuffisances sociales et environnementales du gouvernement Jospin. Comme s'ils acceptaient, pour cette fois du moins, de considérer les Verts, partenaire minoritaire et parfois turbulent, comme non-comptables du bilan du gouvernement.

Mais le paradoxe n'est qu'apparent si l'on observe que l'essor électoral de 2002 constitue plutôt une consolidation des plus amples succès des Européennes (1999) et des Municipales (2001). D'autant plus que ces scores sont à resituer dans la conjoncture extrêmement favorable de ces dernières années (montée des préoccupations écologiques dans l'opinion, irruption des risques environnementaux, alimentaires et sanitaires dans l'espace public :

sang, vache folle, amiante, OGM, Erika, dioxine, AZF, etc.). Dans un tel contexte, on peut se demander si les Verts ont réellement su impulser et "politiser" cette actualité (en ouvrant et animant des luttes faisant émerger des problèmes publics et en leur donnant un sens, une lecture écologiste), ou s'ils n'ont fait le plus souvent que surfer sur elle. Il semble bien en tout cas que les Verts n'aient pas encore emporté l'importante bataille "idéologique" autour des risques : la lecture anti-productiviste et anti-libérale des risques (revoir nos modes de production et de consommation, intégrer les choix techniques dans le champ politique) qui devrait être la leur n'a pas encore pris l'ascendant sur la lecture sécuritaire (autour de la seule précaution et d'une judiciarisation de la citoyenneté), autour de laquelle pourrait se construire une écologie libérale.

Il faut en outre noter deux faiblesses, qui demanderont de sérieux changements de stratégie pour être dépassées. Par une gestion brutale du problème de la chasse et de la conservation des espaces naturels (cf. notre dossier), les Verts au gouvernement ont une lourde responsabilité dans le développement du mouvement des chasseurs. L'émergence de cette force conservatrice dans le champ politique est doublement préoccupante : d'une part elle fragilise la gauche en sapant la base sociale des autres partis (notamment dans le Nord et le Sud-Ouest), et d'autre part elle illustre un risque de despotisme écologiquement éclairé d'élites urbaines tentant de discipliner le rapport à la nature de couches populaires rurales.

Seconde faiblesse, l'enracinement électoral des Verts s'est fait en ciblant l'électorat du parti socialiste. En rentrant docilement dans la ligne Jospin depuis 1998 sur les questions économiques et sociales, les Verts se sont alors éloignés de ceux qui attendaient une transformation sociale plus profonde et des réponses plus concrètes aux inégalités et à la mondialisation libérale. Jospin a en effet choisi de couper la gauche gouvernementale d'une partie des mouvements sociaux et de l'extrême gauche, et a contraint le PC et les Verts à cautionner sa rigidité croissante face à la gauche réelle qui avait fait la victoire de 1997 (enlèvement de 70.000 sans-papiers, licenciements collectifs, timidité en matière de droit au logement ou de toxicomanies, répression musclée des actions des mouvements de chômeurs en 1998...) ou face à aux revendications de nouveaux mouvements citoyens et syndicaux ("altermondialisation", taxe Tobin, services publics, etc.). Bilan : un renforcement de cette extrême gauche que l'on croyait pouvoir marginaliser, et une fuite des couches populaires dans les bras de l'extrême droite. Pour les Verts, il en a résulté un recul de leur audience électorale parmi les chômeurs et parmi l'électorat demandeur d'une autre politique à gauche (plus protectrice socialement, plus moderne socialement, plus participative institutionnellement, choisissant la main

gauche de l'Etat plutôt que sa main droite libérale-autoritaire), tandis qu'ils séduisaient un secteur plus modéré et moins démuné de la société française, souvent gagné sur le PS.

Le 21 avril, cette stratégie jospinienne et le recentrage effectué depuis 4 ans par la direction des Verts se sont révélés mortifères avec l'élimination de la gauche pour le 2e tour et une extrême gauche à 10%, dont 4,3 pour la LCR, signe de l'existence d'un espace politique délaissé par les Verts sur leur gauche.

Pour pouvoir prétendre contribuer à la reconstruction de la gauche, les Verts ne peuvent donc pas faire l'impasse sur leur propre bilan. Un changement de stratégie pour retrouver une autonomie et une radicalité perdues et un aggiornamento idéologique sont nécessaires pour enraciner une écologie populaire autour d'un projet permettant l'alliance des couches moyennes et intellectuelles "post-matérialistes" formant le noyau initial de l'écologie et les couches populaires précarisées par la mondialisation libérale. Il s'agit notamment de ressortir du placard le volet social de l'écologie politique mis en arrière-plan par 4 ans de renoncements gestionnaires et par une campagne présidentielle centrée sur les volets environnementaux et sociétaux de l'écologie. Ceux-ci ne peuvent apparaître que comme des préoccupations de classes aisées s'ils ne sont pas fermement articulés à des évolutions sociales et économiques susceptibles de promouvoir la dignité et les aspirations de chacun. La question du droit au revenu doit ainsi revenir au centre de la réflexion écologiste, ainsi que les mesures urgentes ("plan Marshall") contre la précarité et pour les banlieues. Parce que la conquête d'un espace économique citoyen face à la marchandisation doit aller au-delà des élites du logiciel libre ou du voyage à Porto Alegre, le renforcement du tiers secteur (alliant création d'emploi, lien social et responsabilité citoyenne) est une priorité. De même, on ne sortira pas du nucléaire sans un service public de l'énergie soutenable (alliant emploi, service public universel et sortie du nucléaire). Enfin, la réduction du temps de travail qui doit se poursuivre avec 32 heures sur quatre jours doit impérativement allier temps libre, création d'emploi et obstacles à la "flexibilité" subie. C'est à ces conditions que pourra être menée la transition écologique que nous souhaitons. (1)

(1) Nous rejoignons en cela à la fois les analyses et propositions d'Alain Lipietz, et les réflexions autour du concept d'"écologie populaire". Cf. Alain Lipietz "Présidentielle : un premier bilan", lundi 29 avril 2002, en ligne sur <http://reconstruire-lespoir.net>.

Les Verts au ministère de l'environnement : bilan d'un apprentissage

Arnauld Noury

La législature 1997/2002 est caractérisée par l'installation des Verts dans la vie politique "officielle". C'est une période charnière pour l'écologie politique. L'analyse précise et rigoureuse d'Arnauld Noury, maître de conférences de Droit public à l'Université de Lille, nous permet de poursuivre notre travail de bilan.

Un bilan de la participation gouvernementale des Verts et de son impact sur les politiques publiques de l'environnement, pour être sincère, ne doit pas perdre de vue que cette législature a constitué un apprentissage, les Verts n'ayant guère participé qu'à la gestion de collectivités territoriales.

Sur le plan juridique et institutionnel, l'attitude des Verts telle qu'elle ressort de cette législature est caractérisée par un certain angélisme. Le nombre de députés élus en 1997 était faible et les a obligés à constituer un groupe parlementaire avec les radicaux et les chevènementistes, réduisant ainsi leur visibilité institutionnelle et leurs moyens d'expression. Ce nombre s'est progressivement réduit à la suite des nominations ministérielles, les suppléants des députés Verts étant systématiquement socialistes. La Constitution du 4 octobre 1958 établit en effet une incompatibilité entre la fonction de membre de gouvernement et celle de parlementaire. Or, tous les Verts ayant exercé une telle fonction gouvernementale - Dominique Voynet dès 1997, Guy Hascoët ensuite, enfin Yves Cochet - étaient députés. On peut regretter que les Verts n'aient pas imposé à Lionel Jospin de choisir ses ministres Verts hors du Palais-Bourbon, de manière à ne pas amoindrir le nombre des élus Verts. On peut encore regretter que le seul véritable ministère confié aux Verts ait été celui de l'environnement et de l'aménagement du territoire : un autre département ministériel aurait vraisemblablement permis aux Verts de briser le carcan dans lequel une large partie de l'opinion publique, voire des médias, continue de les percevoir.

Quoi qu'il en soit, l'affaiblissement des députés Verts est d'autant plus déplorable que leur liberté d'expression est bien plus étendue que celle des membres du gouvernement, liés par ce qu'il est convenu d'appeler la solidarité gouvernementale. L'existence de cette solidarité ne dépend pas uniquement de la discipline que le Premier ministre ferait régner au sein du gouvernement et du risque corrélatif de révocation d'un ministre trop indépen-

nant. Elle s'explique aussi par les conditions mêmes du travail gouvernemental : un ministre n'est pas omnipotent, il doit fréquemment collaborer avec les autres membres du gouvernement et ne peut, dans la plupart des cas, agir sans le consentement de l'un ou l'autre d'entre eux, voire du Premier ministre pour les actes les plus importants (signature d'un décret, dépôt d'un projet de loi, arbitrage budgétaire).

MATE : un bilan insuffisant

S'agissant du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, cette dimension est encore accentuée. Car le décret d'attribution des compétences de ce ministère découle d'une interprétation très restrictive de l'accord électoral Verts-P.S. de 1997, oubliant l'équipement et les transports, la D.A.T.A.R. étant seulement mise à la disposition de la ministre. Si la nomination de Dominique Voynet à la tête de ce ministère a eu à l'évidence une portée politique, elle n'en a pas eu sur le plan juridique. Au-delà de l'aménagement du territoire, le ministère de l'environnement a gardé la délimitation qu'il avait dans les précédents gouvernements. Or, les pouvoirs exercés par le seul ministère de l'environnement sont réduits, tout comme son personnel et ses crédits budgétaires.

Il en découle un décalage entre la réalité institutionnelle et juridique et le sens commun. Nombre de problèmes que le citoyen lambda considère comme environnementaux ne peuvent être réglés par ce ministère. Dans certains cas, ils relèvent exclusivement d'autres ministères : c'est la raison pour laquelle les ministres de l'agriculture ou de la santé ont pu se gargariser en invoquant le principe de précaution. Les découpages institutionnels des structures ministérielles ne coïncident guère avec les conceptions que peuvent en avoir les Français, non sans générer certaines difficultés quant à l'appréciation par les citoyens de l'action - ou de l'inaction...

- des ministres Verts devant tel ou tel phénomène (organismes génétiquement modifiés, Erika, etc.).

Dans d'autres cas, les problèmes dépendent de plusieurs ministères : il en va ainsi du nucléaire, de l'énergie, du développement durable, etc. La collaboration avec d'autres ministres est alors juridiquement nécessaire. En d'autres termes, il faut obtenir leur accord pour pouvoir agir ou, à défaut, celui du cabinet du Premier ministre saisi pour arbitrage. Tel est encore le cas à l'égard des mesures les plus importantes. S'agissant des nominations aux emplois supérieurs de l'état et de ses établissements publics, elles ne peuvent qu'être proposées par le ministre. La décision appartient, dans tous les sens du terme, au Premier ministre, voire au président de la République lorsque l'emploi relève du champ d'application de l'article 13 de la Constitution. S'agissant des décrets réglementaires et du dépôt devant le Parlement de projets de loi, ils relèvent encore du Premier ministre. Dès lors, la multiplication des compromis est inévitable, dans l'exacte mesure où elle caractérise le travail gouvernemental.

Cette nécessité des compromis est en son principe même admissible pour les partis politiques qui se veulent réformistes. La difficulté est alors simplement déplacée. Car, s'il est de bons compromis ou des compromis dynamiques, il en est aussi des médiocres ou des franchement mauvais. C'est à ce niveau que le bât a régulièrement blessé.

Certes, certaines mesures envisagées dans l'accord électoral Verts-P.S. ont été prises (canal Rhin-Rhône, Superphénix, etc.). Elles l'ont été d'autant plus rapidement qu'elles étaient simples, consistant en des abrogations. Il a été beaucoup plus difficile de construire de véritables politiques publiques. à cet égard, le ministère Voynet est marqué d'une évidente réussite : la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (L.O.A.D.T.) constitue en effet une remarquable relance de l'action publique. Infléchissant cette politique vers un développement durable et une participation locale, à travers notamment les conseils de développement, les pays et les contrats d'agglomération, ce texte ne souffre guère que d'un défaut qui risque d'être rédhibitoire. Il repose notamment sur des schémas de services collectifs définissant les besoins collectifs, dans des domaines tels que l'énergie, et organisant leur répartition sur le territoire. à l'heure actuelle, aucun de ces schémas n'a encore été adopté par décret. De sorte que la concrétisation d'une partie de cette loi risque de dépendre de la volonté du pouvoir issu des élections présidentielles et législatives de cette année 2002...

Les compromis critiquables sont malheureusement nombreux, même s'ils ne sont pas tous d'égale ampleur. Parmi les plus bénins, on peut mentionner la publication du Code de l'environnement. Louable

dans la mesure où il regroupe en un seul document la plupart des règles de droit et en facilite donc la connaissance, ce texte est malheureusement décevant dans la mesure où il ne s'agit que d'une codification à droit constant. En d'autres termes, on a regroupé des dispositions éparses sans modifier leur substance.

Plus profondément, le ministère Voynet s'est rapidement embourbé dans le dossier de la chasse. Pendant près de deux ans, de 1998 à 2000, cette question a focalisé l'attention du monde politique et il est certain que la ministre a perdu une bonne part de son énergie dans ces interminables débats parlementaires. Rappelons que le droit français méconnaissait depuis longtemps une directive communautaire du 2 avril 1979, telle qu'elle avait été interprétée par la Cour de justice des Communautés européennes. Après un lobbying intense des chasseurs, la loi du 3 juillet 1998 a radicalisé l'opposition entre la France et l'Europe communautaire. Ce texte a été adopté par les parlementaires sans que le chef du gouvernement ne manifeste clairement d'opposition, dans une atmosphère de fronde à l'égard tant de l'Europe que des écologistes incarnés par la ministre de l'environnement. Gageons que la peur n'a cependant pas été absente, qu'il s'agisse de la crainte de perdre les voix de certaines catégories d'électeurs ou même de la simple peur physique devant les agressions commises par des chasseurs. Remplaçant le texte précité, la loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse n'a satisfait aucun des protagonistes de ce dossier. Reste à savoir si un compromis était possible sur cette question.

Au-delà de la chasse, l'action du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire est décevante pour la simple raison que nombre de projets ne sont toujours pas aboutis et n'aboutiront peut-être jamais. Il suffit de consulter l'ordre du jour du Parlement. Alors que la dernière session de cette législature vient de s'achever, y figurent encore le projet de loi relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de loi portant la réforme de la politique de l'eau et le projet de loi tendant à renforcer la maîtrise des risques technologiques. Si le dépôt de ce dernier projet constitue une réaction devant l'accident de l'usine AZF de Toulouse et est de ce fait directement lié à l'actualité, les deux autres projets traduisent, eux, des échecs du ministère dans le cadre du travail gouvernemental, dans la mesure où aucun de ces textes n'a pu être adopté, voire même débattu, par le Parlement avant la clôture de la dernière session de cette législature.

L'élaboration d'un projet de loi sur le nucléaire était pourtant annoncé dès la fin de l'année 1998. La presse s'en était d'ailleurs fait l'écho et présentait, à tort ou à raison, ce projet comme la contrepartie de l'autorisation, accordée par le ministre de l'agri-

culture, de cultiver certaines catégories d'organismes génétiquement modifiés. évidemment discutable en lui-même, un tel accord n'en constituait pas moins a priori un véritable compromis. Les difficultés rencontrées au cours de la préparation de ce projet de loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire et son dépôt à la fin de l'année 2001 ont définitivement fait perdre toute pertinence à ce compromis. Il en va de même à l'égard du projet de loi sur l'eau, la volonté affichée par le ministère d'appliquer enfin le principe pollueur-payeur aux agriculteurs étant sensiblement édulcorée au fur et à mesure des négociations auxquelles son élaboration a donné lieu.

Comment ne pas qualifier d'échecs les dépôts tardifs de projets en fin de législature, ces projets n'ayant aucune chance d'être adoptés avant les prochaines élections législatives ? Rien ne garantit que, même en cas de victoire de la gauche plurielle aux législatives, ces projets seront inscrits à l'ordre du jour du Parlement par le nouveau Premier ministre. Il s'agit bien d'échecs avérés, sauf à considérer que dans une société médiatique, la simple annonce d'un projet équivaut à l'adoption d'une véritable loi.

Les vrais rapports de force font les bons compromis : rôle du parti Vert

Dès lors, on peut dresser un bilan mitigé de cette législature et de la participation des Verts au gouvernement. Si la logique même du travail gouvernemental - des compromis successifs entre les membres du gouvernement, le cas échéant après arbitrage, par définition aléatoire, du Premier ministre - est un mal nécessaire, sa pratique aurait pu être plus satisfaisante. Si elle peut être rationnelle, la substance de chaque compromis découle aussi d'un inévitable rapport de forces proprement politique. C'est dans la mise en place de ce rapport que les Verts ont vraisemblablement failli.

à cet égard, la présence d'un seul membre au gouvernement a été une réelle difficulté, au point que l'on peut estimer qu'il eut mieux valu deux ministres, l'un en charge de l'environnement, l'autre de l'aménagement du territoire, plutôt qu'un seul. La nomination de Guy Hascoët en tant que secrétaire d'état à l'économie solidaire s'est avérée trop tardive - et la tâche immense au regard des moyens lui étant alloués - pour conforter véritablement la présence des Verts au sein du gouvernement. D'autant plus que la terminologie n'a pas qu'une signification protocolaire : un secrétaire d'état ne siège au conseil des ministres que dans la mesure où y est évoquée une affaire dont il a la charge. Un gouvernement, on le voit, est un organisme à géométrie variable. Sauf à agiter la menace de sa démission, au risque d'y perdre sa crédibilité s'il le fait trop souvent, un ministre isolé est dans une situation dans laquelle

sa liberté est considérablement réduite par l'impératif de solidarité inhérent à la dimension collective du travail gouvernemental.

Malaisé au sein du gouvernement, le rapport de forces peut être établi par les parlementaires ou par le parti politique. On l'a vu, l'incompatibilité entre les fonctions de parlementaire et de membre du gouvernement peut faire des ravages dans les rangs dès le départ clairsemés des députés d'une formation telle que les Verts. Il en découle inévitablement un affaiblissement de la représentation parlementaire, susceptible d'être accentué le cas échéant par l'apparition d'ambitions personnelles. Reste alors le parti politique, sachant qu'au sein des Verts, la discipline n'y est guère prise et la cohérence des discours pour l'opinion publique est altérée par le nombre des porte-parole et leur mode de désignation.

Ne plus superposer ministre et leader du parti

C'est pourtant dans le cadre de ce triangle - ministres, parlementaires, parti politique - qu'une action politique pertinente peut être menée. Il est a posteriori évident que le leader d'un parti politique minoritaire dans une majorité composite ne peut être membre du gouvernement sans restreindre sensiblement sa liberté d'expression et, par voie de conséquence, celle de l'organisation qu'il représente. Par contre, la qualité de leader ou, celle de porte-parole, est au contraire confortée par le statut de parlementaire. Certes, la désignation de toute personne en tant que ministre fera d'elle ipso facto l'un des leaders de sa formation politique, dans l'exacte mesure où elle lui accordera une certaine visibilité et des relais auprès de l'opinion publique. Dès lors existera un risque de contradiction ou de combat des chefs. Nous en convenons aisément. Cela étant, il appartiendra alors aux militants politiques de trancher ce type de différend. D'autre part, et surtout, une telle distinction est la condition même de l'exercice satisfaisant de sa fonction gouvernementale par un tel ministre. Car elle est susceptible de permettre l'établissement d'un rapport de forces politiques extérieur au gouvernement permettant à ce ministre de peser plus fortement sur l'élaboration des compromis au sein du gouvernement. à défaut, on peut se demander s'il est tout simplement souhaitable de participer à un gouvernement.

En finir avec la V^e République

Entretien avec Bastien François

C'est une vieille amitié avec son "copain de fac", Arnaud Montebourg, qui a amené Bastien François à explorer avec lui les principes d'une VI^e République. Sans passé dans une organisation politique, ce professeur de l'Université Paris 1 n'est pas un de ces timides experts ès constitution du PS qui monopolisaient jusqu'ici le débat institutionnel. Politologue et spécialiste de l'histoire de la V^e République et de ses travers de plus en plus patents, il se réfère aux sciences sociales plus qu'au droit. Voilà sans doute pourquoi le "penseur" de la Convention pour la VI^e République (C6R) apporte un véritable courant d'air frais à la réflexion institutionnelle. Cet entretien pose pour nous les termes d'un débat essentiel : une VI^e République doit-elle en rester au rétablissement de la confiance des citoyens dans la démocratie représentative, une démarche tout à fait valable et peut-être plus faisable dans un futur proche, ou favoriser les formes institutionnelles ou quasi-institutionnelles qui permettraient à des citoyens de participer à la première personne et collectivement dans les mécanismes de prise des décisions politiques ?

Dans *Misère de la V^e République* (Paris, Denoël, 2001), tu décris la V^e République comme un système qui organise l'irresponsabilité politique, depuis le président intouchable jusqu'à la haute administration, en passant par des ministres (y compris le premier) fusibles du président plutôt que vraiment responsables devant un Parlement atrophié.

Les fondateurs de la V^e République étaient obsédés par la question de la stabilité gouvernementale et n'imaginaient pas la possibilité d'une majorité cohérente et durable au Parlement. Ils ont donc systématiquement bridé les pouvoirs des parlementaires et notamment ceux permettant de contrôler le pouvoir exécutif. L'apparition, inattendue, de la bipolarisation et de la "disciplinarisation" majoritaire a anéanti le peu qui restait de la réalité de ce contrôle, même si les chantages plébiscitaires du général de Gaulle ont paru, un temps, accréditer l'existence d'une véritable responsabilité du pouvoir. Et c'est bien là que réside la maladie congénitale de notre système institutionnel : une conception du politique dans laquelle l'efficacité prime sur le débat, l'arbitrage sur la délibération des programmes, l'expertise sur la représentativité, le consensus sur le conflit, l'unité du pouvoir sur le pluralisme des opinions, la puissance sur la responsabilité.

L'ascension du pouvoir exécutif est un long processus historique lié à la nécessité d'une régulation du capitalisme industriel né au XIX^e siècle, et favorisé par les guerres totales du XX^e siècle. S'agit-il de solder constitutionnellement le projet moderniste, autoritaire et technocratique du XX^e siècle ?

En un sens oui. La V^e République est le fruit cohérent du projet de modernisation de l'après-guerre. Et c'est justement ce qui pose problème aujourd'hui. Nos institutions sont tournées vers le passé tandis que la France s'est considérablement transformée. Les citoyens ne sont plus du tout les mêmes que dans les années 1950, ils ont un autre niveau d'éducation, un autre horizon spatial

(l'Europe), d'autres conceptions des rapports entre les hommes et les femmes, etc. Ils attendent autre chose du politique. On ne peut donc plus vivre avec la conception du pouvoir qui sous-tend encore notre régime politique.

Nombreux sont ceux qui croient encore pouvoir se limiter à l'amender...

Ça ne tiendra pas avec des rustines ! Il faut imposer une nouvelle conception du pouvoir qui s'enracine dans la responsabilité, car une décision ne peut être aujourd'hui légitime que si elle est l'objet d'un contrôle.

Quel est ton bilan des réformes institutionnelles de la mandature Jospin ?

Très négatif. Peu de choses ont abouti (cf. la loi sur le droit de vote des résidents étrangers abandonnée après la première lecture). Et les réformes qui ont été menées à terme sont restées extrêmement timides, tant sur le cumul des mandats que sur la justice ou la "démocratie de proximité". Tout cela ne répond pas à ce qui me semble être la première urgence : restaurer le principe de la responsabilité politique. L'instauration du quinquennat présidentiel est l'exemple type de la réforme en trompe-l'œil : on passe d'un président irresponsable pendant 7 ans à un président irresponsable pendant 5 ans. Maigre conquête démocratique ! D'autant que le quinquennat aura comme effet soit de renforcer le président irresponsable soit de nous installer dans une cohabitation permanente... Ce que nous proposons à la C6R, c'est un président de la République qui ne soit pas un monarque à la fois tout-puissant et irresponsable, élu par les parlementaires (comme dans de nombreux pays européens) avec un Premier ministre qui soit le véritable chef de l'exécutif, de l'administration et des armées et qui désigne lui-même ses ministres. Ces pouvoirs étendus étant justifiés et balancés par le fait que le Premier ministre est en permanence responsable devant le Parlement qui doit redevenir un

lieu de délibération. Pour accroître son pouvoir de contrôle, nous proposons qu'en début de chaque session parlementaire un débat s'organise autour du bilan et des perspectives de la politique du gouvernement (en particulier en matière européenne). Nous proposons aussi de supprimer le fameux article 49-3, d'étendre le pouvoir de proposition de loi du Parlement (un quart de l'ordre du jour à l'initiative parlementaire) et d'étendre les prérogatives des commissions d'enquête parlementaire. La seule réforme vraiment positive pour moi est la loi sur la parité. Mais là encore, on a manqué l'occasion d'un débat plus large sur la juste représentation. C'est la question de savoir comment les élus peuvent nous représenter de façon plus juste en limitant les distorsions non seulement de sexe, mais aussi celles liées aux origines socioprofessionnelles et celles induites par le cumul des mandats.

La faute à la cohabitation ?

Le problème ici n'est pas la cohabitation, c'est l'absence de projet politique.

Quel lien voyez-vous à la C6R entre votre réflexion constitutionnelle et la notion de "démocratie continue" développée par certains juristes, également en recherche d'une responsabilité des politiques (D. Rousseau) ?

Aucun ! Je rejette la juridicisation du politique comme solution miracle des maux de la démocratie et la prémisse que les politiques seraient par essence mafieux et que les experts (juristes ou scientifiques) ou les sondages seraient des sources de meilleures décisions. La "démocratie continue" c'est la démocratie des "sages" auto-proclamés.

La perspective de la C6R semble être une rénovation de la démocratie représentative, en proposant de nouveaux modes de fonctionnement (non cumul des mandats, nouveaux équilibres entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire), de nouvelles légitimités (élection directe du Sénat à la proportionnelle par région, droit de vote des résidents étrangers). Par contre peu de propositions vont dans le sens de l'intégration des citoyens dans la formation des décisions politiques...

Il faut arrêter d'attaquer les hommes politiques, ou de prétendre les court-circuiter par l'intervention directe des citoyens. Il faut plutôt les aider à être nos représentants, à délibérer, à décider et à rendre des comptes. On nous reproche parfois, comme tu l'as fait, de ne pas aller assez loin, mais si ce que nous proposons était mis en œuvre, cela aurait un effet de rénovation et d'ouverture énorme ! Si l'on appliquait aujourd'hui nos propositions sur le cumul (mandat national non cumulable avec un autre mandat, deux mandats locaux au plus, limitation dans le temps de l'occupation des mandats), cela libérerait immédiatement plus de la moitié des

LA C6R

La Convention pour la VI^e République est un réseau d'universitaires, de députés et de spécialistes de la communication, constitué autour du député socialiste Arnaud Montebourg, qui a gagné le devant de la scène médiatique suite à ses positions fermes contre l'impunité du président de la République.

La réflexion de la C6R va bien plus loin, en proposant, comme son nom l'indique, une nouvelle architecture des institutions qui mettrait fin à l'irresponsabilité générée par un exécutif bicéphale et un législateur sans possibilité de fonctionnement autonome. Pour cela, la C6R milite pour un renforcement de la légitimité de l'exécutif, concentré dans le gouvernement, ainsi que pour un renforcement des pouvoirs des élus législateurs et une pleine reconnaissance de leur fonction de contrôle de l'exécutif. Ces propositions, qui incluent également un redimensionnement du rôle du président, commencent à être connues et rejoignent d'autres mouvements et réseaux qui réfléchissent sur la question (ex : Rex Nudus Est, cf. *EcoRev* n°4). L'objectif est de recréabiliser ainsi la classe politique, sans avoir à réaménager la répartition des pouvoirs entre les citoyens et leurs élus. Les notions de responsabilité (liée à la délégation) et de gouvernabilité y sont centrales.

Pour en savoir plus :

Vous trouverez les 30 propositions pour une VI^e République et d'autres documents sur le site de la C6R : <http://www.c6r-fr.org>

postes d'élus, permettant ainsi un profond renouvellement du personnel politique ! Ouvrir ainsi le jeu, c'est s'attaquer à la "loi d'airain de l'oligarchie" que Roberto Michels avait repérée, dès 1913, dans la professionnalisation politique.

Pourtant, tu le disais, la société a changé. Elle est pleine de ressources et de compétences mal mises en valeur par le système représentatif. Les citoyens sont plus éduqués, plus exigeants, moins prompts à déléguer et plus soucieux d'être les propres décideurs de leur vie. Face à ces mutations de la société civile, votre projet est-il à la hauteur ? Pourquoi votre projet ne franchit-il pas le seuil de la démocratie participative ? L'idée du référendum d'initiative citoyenne, par exemple, ne compte pas parmi vos 30 propositions...

Si, le référendum d'initiative citoyenne est présent dans notre proposition 28. Mais nous restons prudents puisqu'il s'agirait uniquement d'un référendum abrogatif et que cette possibilité n'est prévue qu'au niveau local. Certains d'entre nous voulaient aller plus loin. De mon côté, je suis réservé sur le référendum et la démocratie des sondages. Réhabiliter la politique, c'est d'abord réhabiliter la

complexité de la politique, complexité qui ne peut apparaître que dans la délibération de nos représentants. À cela j'ajoute cependant que notre proposition de généraliser le droit de saisine par pétition à toutes les assemblées (territoriales et nationales), est un formidable moyen de favoriser les mobilisations du public et de permettre aux citoyens de mieux contrôler leurs élus. Il est illusoire de penser qu'une constitution nouvelle puisse fabriquer par en haut une bonne démocratie. Ce que nous proposons c'est une machine constitutionnelle à effets d'entraînement vertueux.

L'idée que seul les élus pourraient porter la complexité ou incarner des synthèses d'intérêt général n'est-elle pas battue en brèche par des dispositifs tels les jurys citoyens - très nombreux en Grande-Bretagne et en Espagne notamment - les conférences de citoyens, ou encore dans les budgets participatifs dans des dizaines de villes brésiliennes. On y voit des citoyens qui se "prennent au jeu", qui délibèrent et qui construisent l'intérêt général. Autour de ces expériences, la gauche brésilienne a par exemple centré sa stratégie politique sur la reconstruction de l'État à partir des forces formatrices de la société civile, sur une restauration du politique face au marché qui passerait par l'aménagement de mécanismes de démocratie directe au sein de la démocratie représentative. Pourquoi votre projet constitutionnel offre-t-il si peu de moyens pour renforcer les moyens d'intervention de la société civile, alors que celle-ci devient, en France et dans le monde, la principale productrice de politique ?

Il ne faut pas se leurrer, bien des dispositifs participatifs sont un habillage d'une délégation qui persiste. De plus je crois que c'est d'abord en démocratisant la politique de l'intérieur que l'on peut rendre possible le renouvellement de ses rapports avec les citoyens et doter ces derniers d'une influence plus grande. Il faut restaurer les conditions du débat entre nos représentants et accroître sa publicité. C'est à travers cela que les organisations non partidaires pourront se manifester et mobiliser. Je suis hostile au mandat impératif qui pourrait revenir par la notion de "contrat" aujourd'hui à la mode, ou à la possibilité d'un "rappel" du député par référendum d'initiative populaire. Il faut laisser le temps aux élus de s'approprier des dossiers complexes. La politique c'est aussi un rapport de confiance. Ceci étant dit, la philosophie de la C6R est assez proche de l'idéal qu'énonçait Pierre Bourdieu il y a quelques mois : "Je pense qu'il y a une légitimité de la délégation politique. Je crois vraiment qu'il est important que les citoyens puissent à la fois avoir des délégués, garder le contrôle de ces délégués, tout en gardant l'accès direct à la parole à côté des délégués et parfois même contre les délégués."

La C6R propose l'élection du Sénat au suffrage direct à la proportionnelle par région. Mais vous ne chan-

gez rien au mode d'élection des députés... D'autres, notamment chez les écologistes, préconisent plutôt un dispositif à l'allemande avec un Sénat chambre des régions et une assemblée élue avec une forte dose de proportionnelle. Quelles sont les raisons de votre positionnement ?

Au risque de passer pour des conservateurs, nous sommes hostiles à la proportionnelle, même partielle, pour désigner les députés. Il faut une assemblée pour gouverner, avec une majorité claire permise par le scrutin de circonscription. L'absence de majorité claire n'est jamais saine, comme en 1988-93 où la moitié des projets de loi étaient adoptés avec le soutien du PC et l'autre avec les votes centristes. À côté d'une assemblée à majorité nette, il est bon en revanche d'avoir une autre assemblée (un Sénat) pour débattre, sans crainte que ce soit un peu le bordel. Cette chambre pèsera par sa capacité à mener des enquêtes, à polariser l'attention des médias sur son travail et ses débats. On pourrait parvenir ainsi à combiner la richesse de la délibération parlementaire avec la stabilité gouvernementale. Le deuxième argument est que le scrutin proportionnel fait élire des députés choisis par les partis plus que par les électeurs avec un renforcement de la disciplinarisation des élus. Ce n'est jamais bon pour la démocratie car les plus hétérodoxes, comme Montebourg, sont alors systématiquement écartés.

La C6R a l'immense mérite de réveiller un débat institutionnel sans grand projet ces dernières décennies. Quelles sont vos perspectives à ton avis ?

La première étape de la réflexion s'est faite dans un groupe que j'ai coordonné. On a travaillé tous les mercredis pendant six mois. Il y avait Montebourg et quelques autres députés tels François Colcombet (ancien président du Syndicat national de la Magistrature), des magistrats, des hauts fonctionnaires, des élus locaux, des syndicalistes, des militants de différentes organisations de gauche. J'ai sollicité également des chercheurs en sciences sociales pour améliorer notre expertise politique. Il n'y avait pas un seul constitutionnaliste patenté ! C'est sans doute pour cela qu'on a innové ! Quand on a lancé la C6R, il y a un an, on ne croyait vraiment pas que cela prendrait à ce point. On se retrouve aujourd'hui au cœur de l'agenda médiatique et sollicités par de nombreux hommes politiques de gauche. Mais l'important pour nous est surtout d'avoir réussi à impulser une véritable dynamique chez les citoyens pour qu'ils se réapproprient cet objet d'ordinaire réservé aux experts. La C6R compte plus d'un millier d'adhérents répartis en comités locaux dynamiques. Cela bouillonne !

Propos recueillis par Christophe Bonneuil

Aspirations citoyennes et réponses politiques : les élections municipales de mars 2001

Jean-Blaise Picheral

L'analyse des élections par la classe politique et les médias, s'est faite autour des thèmes de l'émergence des listes "citoyennes" et de la "proximité". Jean-Blaise Picheral, un des animateurs du réseau "Démocratiser Radicalement la Démocratie", mène ici une analyse plus critique sur ces deux points, qui permet d'engager une réflexion sur les nouvelles aspirations citoyennes qui montent de la société française depuis quelques années.*

Il a beaucoup été question, en fin de campagne et entre les deux tours des municipales, des listes associatives, "motivé-e-s"..., du score des listes d'extrême gauche dans une série de villes et de la percée des Verts, etc. Mais on a analysé ce phénomène sans regarder précisément l'ensemble des listes et des programmes de l'extrême gauche à la gauche gouvernementale en passant par ces listes associatives.

On aurait pu constater alors que la préoccupation centrale de nombreuses listes ou de composantes de listes était le développement d'une nouvelle manière d'associer la population aux décisions locales. Ainsi, par exemple, la référence à la mise en place de "Budgets Participatifs" s'inspirant de l'expérience de Porto Alegre se retrouvait dans de nombreux programmes. D'autres propositions allant dans le sens d'une démocratisation réelle de la vie locale (vote des étrangers non communautaires, charte de comportement des élus, mise en place de Conseils, Comités,... de quartier ou de ville...) ont également fleuri.

Mars 2001: une demande plus radicale et plus politisée de citoyenneté?

Certes toutes ces propositions n'étaient pas toujours cohérentes, abouties ni étayées théoriquement, mais il n'en reste pas moins qu'elles ont marqué l'émergence d'une nouvelle génération de militant-es dans et hors partis, qui cherche dans le sens d'une radicalisation de la démocratie et d'un nouveau rapport entre la démocratie de représentation (les élections au suffrage universel tous les x ans) et la démocratie "directe" (1); ou plutôt démocratie "continue",

entendue comme une démocratie qui permet à la société civile, à la population de s'organiser de manière autonome, tout au long du mandat, en vue du "partage du pouvoir", de la co-décision avec les élus.

On assiste là, sous des formes et dans un contexte différents (la décentralisation est passé par là) et sans doute avec des attendus idéologiques différents, à l'émergence d'une dynamique qui s'apparente à celle de la fin des années 60 et des années 70 (Groupe d'Action Municipaux, élections de 1971 et 1977 avec l'arrivée de militant-es associatifs et syndicaux, encartés ou non, dans les municipalités).

Ne pourrait-on pas lire les résultats des élections municipales 2001 comme les prémises d'un mouvement pour les élections de 2007 qui consacrerait cette nouvelle manière d'articuler démocratie représentative et démocratie directe ou continue?

Mais comparaison ne vaut pas raison, le contexte n'est plus le même et ce n'est pas un mouvement ni une organisation qui risquent de voir le jour (les listes motivé-e-s ont d'ailleurs annoncé qu'elles ne se structureraient pas nationalement en mouvement), mais plutôt des réseaux et des réseaux de réseaux, transcendant les divisions partidaires, dépassant les partis, mobilisant de nouvelles couches (2). Il y a là un chantier dans lequel le réseau "Démocratiser radicalement la démocratie" qui possède ces caractéristiques de diversité et de fonctionnement démocratique entend s'impliquer largement (3).

Si on regarde les résultats des élections par rapport à la question de la relation entre démocratie représentative et démocratie directe et aux discours et pratiques sur la démocratie "participative", plusieurs faits apparaissent :

Ndlr.: Face à ces aspirations, les réponses institutionnelles restent en France largement insuffisantes. Certains éléments du rapport Mauroy sur la poursuite de la décentralisation font aujourd'hui l'objet d'un avant-projet de loi du Ministère de l'intérieur sur le statut de l'élu-e et la participation des habitant-es. Ce projet de loi, traduit cette orientation non problématisée sur la "proximité" (le titre I de la loi s'intitule "démocratie de proximité"), et apporte des solutions rigidifiées qui sont souvent en deça des expériences locales les plus intéressantes. L'analyse de J.-B. Picheral devrait permettre à chacun-e de lire de façon critique cet avant-projet.

* Contact :

Association "Réseau Démocratiser Radicalement la Démocratie" autour du Budget Participatif. 3 impasse des fleurs, 59240 Dunkerque. Tell/fax/répondeur 03 28 65 17 99. E-mail : jb.picheral@netinfo.fr, martine.toulotte@wanadoo.fr.

– Les villes où le pouvoir personnel, autocratique du maire, l'absence d'un minimum de démocratie y compris interne aux municipalités, les rivalités de personnes ou de partis "alliés"... étaient manifestes ont souvent basculé (dans un sens ou l'autre)

– Des maires de villes "phares" de la démocratie participative locale ont été battus, d'autres ont été confirmés. Mais si l'on examine de plus près celles où les maires ont été battus, on peut constater que les expériences médiatisées (je pense en particulier à beaucoup de celles présentées dans la revue Territoires qui mène depuis longtemps le combat pour la démocratie locale) n'étaient pas claires sur leurs tenants et leurs aboutissants, puisqu'on avait souvent affaire à une instrumentalisation de la participation: le concept assez récent de triangle "élus-es, habitant-es, technicien-nes" (dont j'ai été l'un des propagandistes) où "l'élue décide", "le technicien-ne fait son métier de technicien-ne", "l'habitant-e exerce sa compétence d'habitant-e" a été érigé en principe, ôtant du même coup toute ouverture vers la possibilité d'un partage du pouvoir entre élus-es et population, d'une co-décision, enfermant ainsi les habitant-es dans un rôle d'instrument de légitimation de la décision des élus-es et, du coup, empêchant la construction d'une parole autonome, d'une organisation autonome de la population, condition sine qua non de la construction de la citoyenneté.

Il faut d'ailleurs remarquer qu'aucune de ces villes, pourtant informées de l'expérience de Porto Alegre, n'ont osé s'engager dans une démarche de mise en place d'un Budget Participatif.

Il faudra faire le bilan précis de ces villes (Grande Synthe, Parthenay, Lutterbach,...) même si leurs expériences ont pu apporter quelque chose et même si les maires n'ont pas démerité.

Mais peut-être faut-il en tirer la conclusion que dès lors que l'on s'engage peu ou prou dans le renforcement de la démocratie "participative" locale, il faut oser remettre en cause la conception princière de l'élue, qui, parce qu'élue du peuple, sait ce qui est bon pour lui. Il faut oser le partage du pouvoir.

Peut-être faudra-t-il enfin comprendre la leçon de l'expérience de Porto Alegre, où les élus-es ont délibérément axé leur politique sur le partage du pouvoir et sur la co-décision, où leur programme consiste à le construire avec la population dans le sens d'une plus grande justice sociale, en lui permettant de former sa propre parole et sa représentation élue et révocable à tout instant.

Cette analyse ne saurait faire oublier le fait très marquant de l'abstention dans les quartiers populaires, qui relève aussi du rejet de la politique nationale menée contre le chômage et l'exclusion par les gouvernements successifs, mais qui montre bien aussi la perte de confiance dans les élus-es de la démocratie représentative et le profond fossé entre l'Etat censé être l'expression de la société civile tout entière et celle-ci.

L'enjeu, au delà de ces municipales et de celles à venir, est bien celui de la re-construction d'un état de la société civile (tout entière) mariant démocratie de

représentation et démocratie continue de délibération et de co-décision.

Le piège de la "proximité" et du local.

Depuis les élections municipales on nous assaille de commentaires visant à dire que les politiques sont trop éloignées des citoyen-nes (certes!), que la réponse est dans la démocratie de proximité, dans la réification du "quartier".

Il faut d'abord prendre la mesure de la disparition du quartier dans nos villes et nos métropoles du point de vue de l'usage. Des études récentes ont bien montré d'ailleurs que s'il existe encore un rattachement au "quartier", c'est plus en tant que "niche écologique" que ce terme est employé par les habitant-es: non pas un lieu du vivre ensemble, mais un lieu qui marque le positionnement social et que l'on n'"utilise" pas car on "utilise" toute la ville, toute l'agglomération, le réseau de relation sociale étant de plus en plus déconnecté du voisinage. Même l'école, dernier bastion du "quartier" n'est plus systématiquement pratiquée par les habitant-es: nomadisme scolaire en fonction du lieu de travail ou de choix idéologiques sont devenus monnaie courante. Quant aux boulangeries et autres épiceries, cafés, de quartier, etc., si le discours des habitant-es est de dire que de tels commerces sont absolument nécessaires, l'analyse de l'usage montre qu'ils sont rarement utilisés par ces mêmes habitant-es.

Du coup, dans ce contexte, en privilégiant le quartier, on privilégie le "NIMBY" (4) de quartier, l'enfermement sur le territoire de la proximité. On réduit la démocratie à ce que le peuple peut comprendre et appréhender: la proximité territoriale, le pied d'immeuble, la rue..., les élites politiques, élues par un faible pourcentage d'électeurs, s'intéressant quant à elles, aux choses sérieuses à l'échelle de la ville et de l'agglomération, décidant seules de celles-ci. Au delà du mépris pour les électeur-trices (mais aussi les abstentionnistes ou les non-inscrit-es) que cela représente, il y a là une hypocrisie majeure car ces mêmes élites politiques, ces mêmes élus-es en appellent au vote des électeur-trices pour les cantonales, les régionales, les législatives et la Présidentielle.

Il ne s'agit pas ici de nier l'existence de quartiers (issus de l'histoire y compris celle des grands ensembles), mais de poser en permanence le problème de l'articulation du local et du global. Il est donc nécessaire de reposer les questions:

– de la démocratie à toutes les échelles territoriales, quartiers, communes et agglomérations, et de l'articulation des dispositifs. De ce point de vue, l'émergence, en 1994 à Porto Alegre, de la nécessité de "commissions thématiques" à l'échelle de toute la ville, pour contrebalancer les "commissions de quartier", a permis de mieux articuler intérêts locaux et intérêts globaux. Aujourd'hui ce mouvement d'articulation du local et du global est amplifié par le Budget Participatif de l'État du Rio Grande do Sul (9 millions d'habitant-es);

– de la définition des quartiers par la population elle-même plutôt que par l'administration municipale.

Rappelons là aussi que la municipalité de Porto Alegre a essuyé un premier "échec" face à la société civile en instituant 4 grands quartiers en 1989 pour la mise en place du Budget Participatif et qu'elle a dû engager une vaste et longue concertation avec l'ensemble des organisations de la société civile pour arriver au bout du compte à 16 quartiers (de 5000 à 300000 habitants!) correspondants à la manière dont la population perçoit l'entité quartier.

N'oublions pas enfin que le terme "démarche de proximité" peut recouvrir une démarche s'adressant aux individus ou aux lobbies de petits quartiers (pétitions de petits propriétaires,...) et que par exemple les municipalités FN en 1995, ont institué des systèmes de réclamation et de réponses aux réclamations dans les 24 ou 48 heures, systèmes qui, sous prétexte de "proximité" isolent un peu plus chaque habitant-e et l'empêchent de devenir "citoyen-ne".

A l'heure de la préparation de l'avant-projet de Loi Vaillant, il nous paraît de la plus grande urgence de mobiliser les forces vives de la société civile et des partis et organisations afin d'éviter toute instrumentalisation de la participation et tout enfermement dans la "proximité". Il s'agit au contraire d'impulser et d'initier, du haut (par les élu-es) et du bas (par la société civile) de véritables espaces de délibération indépendants, permettant à la population de co-construire les décisions publiques.

Reconstruire l'action publique à partir de la société civile mobilisée

Nous emprunterons notre conclusion à Tarso Genro, maire de Porto Alegre, qui affirme dans son livre sur le Budget Participatif (5):

"Les défis que nous devons relever sont bien: comment démocratiser radicalement la démocratie, comment trouver des mécanismes permettant de répondre aux intérêts de l'immense majorité de la population, comment inventer de nouvelles institutions à travers des réformes et des ruptures qui fassent que les décisions qui engagent l'avenir soient des décisions partagées par tous..."

Nous n'avons pas le choix: le monde moderne tel qu'il évolue et qui engendre une profonde exclusion, aussi bien sous les régimes démocratiques qu'auto-

ritaires, nous oblige à remettre en chantier ce concept de démocratie dans lequel la conquête du gouvernement par le vote populaire n'épuise pas la participation de la société mais, au contraire, permet d'initier un autre processus créant deux pôles de pouvoir démocratique: l'un issu du vote, l'autre issu des institutions directes de participation.

Il est évident que le budget participatif ne représente pas l'unique réponse à ce problème, mais c'est une expérimentation très poussée sur la question du "pouvoir local", il s'oriente vers une forme universelle de direction de l'Etat et de création d'un nouveau type d'Etat qui combine la représentation politique traditionnelle (celle des élections périodiques) avec la participation directe et volontaire des citoyens (à travers la création de formes de "cogestion"). Ainsi, les représentants issus de la démocratie directe et volontaire peuvent prendre des décisions chaque fois plus en phase avec les intérêts de la population."

(1) Le terme de démocratie directe, que nous préférons à démocratie participative, ne rend pas compte du fait que la population, la société civile doit nécessairement s'organiser y compris avec des délégué-es élu-es avec mandats impératifs... révocables à tout moment par les assemblées populaires. C'est pourquoi nous préférons parler de démocratie continue de délibération et de co-décision.

(2) Par exemple, à Bordeaux, la liste "couleurs bordelaises" s'est transformée en association et plus d'une centaine de personnes se réunissent toutes les semaines depuis les élections.

(3) Le réseau "Démocratiser radicalement la démocratie" rassemble des personnes physiques (élus, responsables d'associations, professionnels...) de tous les courants de la gauche à l'extrême gauche et de sans partis... et des personnes morales (associations, municipalités). Il est organisé selon le principe "d'une personne = une voix".

(4) Not in My Back Yard: Pas dans ma cour, pas chez moi, pas chez nous !

(5) Tarso Genro et Ubiratan de Souza, Quand les habitants gèrent vraiment leur ville, l'expérience du Budget Participatif de Porto Alegre, Edition Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Paris, 1998.

Qui a fait le jeu du Front National ?

Pierre Tévanian

La réponse de Pierre Tévanian, co-auteur de Stop quelle violence ? (Esprit frappeur), est sans appel : la "droite républicaine" et la "gauche plurielle", en instaurant un consensus raciste et sécuritaire, n'ont fait que banaliser et légitimer le discours d'extrême droite.

Le schéma est ancien, hérité de Platon : il y aurait d'un côté la plèbe, "bas-ventre" du "corps social", de l'autre les philosophes-rois qui en forment la tête. D'un côté, par exemple, la "fièvre collective" de décembre 1995, de l'autre la voix de la "raison" incarnée par Alain Juppé, Nicole Notat et la quasi-totalité des éditorialistes (1). Il en va de même à propos des politiques d'immigration : les partisans de ces politiques ne cessent d'afficher leur "raison" et d'invoquer les "émotions" et les "peurs des français". Ils se disent "à l'écoute" des "émotions populaires" - la formule, glaciale, est de Lionel Jospin - dans le but de les contenir. Ils affirment enfin qu'être sourd aux "inquiétudes" et aux "demandes de fermeté" de "l'opinion", c'est "faire le jeu du Front National"...

À ces discours rebattus, il faut opposer une toute autre hypothèse : et si le racisme venait d'en haut ? Et si la demande xénophobe était produite par les "réponses raisonnables" des élites ?

Les résultats électoraux confirment cette hypothèse : les régions les plus touchées par le vote FN ne sont pas celles où il y a le plus d'immigrés ou d'étrangers, mais souvent celles où les élus ont rivalisé de démagogie et de xénophobie avec le FN. Souvenons nous : au mois de février 1997, le ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré affirmait qu'en l'absence de résultats économiques ou sociaux, ses lois très répressives et ses charters d'expulsés allaient assurer à la droite une victoire aux prochaines élections. Trois mois après ces prédictions, la droite était largement battue lors des élections législatives anticipées.

Il faut rappeler aussi qu'en janvier 1997, les électeurs de Vitrolles n'avaient eu le choix qu'entre Bruno Mégret et un adversaire socialiste déclarant : "ce que le FN propose, nous l'avons déjà fait" - et que, suivant la formule lepéniste, ils avaient préféré l'original à la copie.

L'analyse d'un siècle de discours politique le montre : les poussées de racisme populaire ont toujours été précédées par des discours venus des plus hautes autorités politiques, largement relayés par le monde médiatique. Au cours des années 1980 et 1990 notamment, il est devenu de plus en plus fréquent de rendre les étrangers responsables du chômage, de la délinquance et des déficits publics, de prophétiser l'invasion, la fin de la République ou le "choc des cultures", de fantasmer sur l'Afrique, la polygamie, le fouldard islamique ou les "banlieues-ghettos", et même de défendre

"l'identité française", le "droit du sang" ou la "préférence nationale". Ce sont des Présidents de la République et des Premiers Ministres, toutes tendances confondues, qui ont appelé à "remplacer la main d'œuvre immigrée par une main d'œuvre nationale", et qui ont parlé d'"invasion", de "seuil de tolérance dépassé", d'"overdose d'immigrés" ou de "bonnes questions du Front National" (2). L'homme qui s'est plaint du bruit et de l'odeur des "immigrés" est aujourd'hui à l'Élysée.

On pourrait retracer la longue histoire de ces discours qui ont suscité, entretenu, banalisé et légitimé les thèses du FN (3) :

- en 1976, le premier ministre Jacques Chirac déclare que "la France ne devrait pas avoir autant de chômeurs puisqu'elle compte plus d'un million d'immigrés" ;
- deux ans plus tard, le premier ministre Raymond Barre appelle à "substituer la main d'œuvre française à la main d'œuvre immigrée" ;
- en 1978, la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur, Alice Saunier-Séité, lance une grande campagne contre "le trop plein d'étudiants du tiers-monde dans les Universités" ; le ministre de l'intérieur Christian Bonnet dénonce "ces étudiants qui viennent semer la vérole dans nos universités" ;
- au début des années 1980, Georges Marchais et plusieurs élus communistes s'opposent à la construction de foyers de travailleurs immigrés dans les municipalités communistes, au nom du "seuil de tolérance" ;
- en 1982, le premier ministre socialiste, Pierre Mauroy, qualifie d'agitateurs "intégristes" des travailleurs immigrés en grève à l'usine Talbot de Flins, et il précise qu'ils n'ont "rien à voir avec les réalités françaises" ;
- en 1984, Laurent Fabius déclare que le Front national pose de "bonnes questions" ;
- en 1989, François Mitterrand déclare que "le seuil de tolérance est dépassé" ;
- en 1991, Jacques Chirac parle d'"overdose d'immigrés", de bruit et d'odeur, et il soutient le principe de la "préférence nationale" ;
- sans oublier, en 1993, 1997 et 1998, les lois Pasqua, Debré et Chevènement.

Cette banalisation des stéréotypes racistes ou xénophobes doit beaucoup, également, aux faiseurs d'opinion que sont les grands médias. Les journalistes, les éditorialistes et les intellectuels apportent en effet à ces stéréotypes le semblant de sérieux et de respectabilité

morale qui leur manque, et que ne suffit pas à leur apporter le monde politique, largement discrédité. Les déclarations de Jean-Marie Le Pen l'attestent, par exemple lorsqu'il invoque l'autorité scientifique de Jean-Claude Barreau, ancien Président de l'INED (Institut National d'Études Démographiques) et conseiller spécial de François Mitterrand puis de Charles Pasqua et Jean-Louis Debré : "De la bouche même du spécialiste, il est entré en trente ans dans notre pays plus de 10 millions d'étrangers dont 5 millions de musulmans, et qu'il compte aujourd'hui plus de 6 millions de légaux plus 1 ou 2 de clandestins en plus".

Toutes les estimations sérieuses (par exemple celles du Bureau International du Travail) ont beau évaluer à 300000 le nombre de sans-papiers, que peut-on répondre à Le Pen puisque le président de l'INED donne effectivement raison à ses fantasmes d'invasion ? De même, lorsqu'un célèbre chercheur du CNRS déclare que "deux millions de Musulmans sont deux millions d'intégristes potentiels", l'effet est redoutable : les thèses de l'extrême droite sont en quelque sorte homologuées. Elles acquièrent non seulement un label scientifique, mais également un brevet de respectabilité, une caution morale et politique, puisque, dans l'espace médiatique, l'auteur en question compte parmi les figures les plus fameuses de l'antiracisme (4).

Il est vrai que, depuis trois ans, les discours se sont quelque peu apaisés : on parle un peu moins du prétendu "problème de l'immigration", et les propos les plus franchement injurieux ou dégradants tendent à disparaître de l'espace politique et médiatique. On incrimine moins, par exemple, la responsabilité des "immigrés" dans le chômage ou les déficits publics.

Il reste que trente ans de lepénisation ne s'effacent pas en deux ans, et que certaines habitudes ont été prises, qui ne se perdront pas toutes seules. Il faut se rendre à l'évidence : la "bataille du vocabulaire", chère à Bruno Mégret, a été remportée par le Front National et perdue par les démocrates.

Aujourd'hui, malgré le retour de la croissance et l'éclatement du Front national, peu de choses ont changé sur le plan du vocabulaire : la majorité des politiques et un nombre conséquent de journalistes et de chercheurs ont adopté sans s'en rendre compte un lexique qui a toujours pour effet de mettre à distance l'étranger. Par exemple,

- en parlant sans cesse des "préoccupations des Français", ils excluent de notre champ de vision les quatre millions d'étrangers qui résident en France ;
- en opposant "français et immigrés", ils laissent entendre qu'un immigré ne peut pas être vraiment français - alors que près d'un tiers le sont, par naturalisation ou par mariage avec un(e) français(e).

Le mot "immigré" lui-même fonctionne, dans le débat politique, comme une catégorie raciale, puisqu'on appelle ainsi certains enfants d'origine africaine ou maghrébine qui sont nés en France - et qui n'ont par conséquent jamais immigré - et qu'inversement un cadre allemand ou américain qui arrive en France n'est jamais appelé "immigré" - du moins s'il est "blanc". Tout le monde ne va certes pas aussi loin dans l'absurdité que l'"expert" Jean-Claude Barreau, qui parle d'"immigrés nés en France" ; mais la compréhension

raciale du mot "immigré" se retrouve dans une expression désormais courante : "immigrés de la seconde génération". L'immigration n'est alors plus un acte qu'on accomplit, mais un stigmate transmissible de père en fils.

Une bataille sémantique importante a eu lieu aussi sur le nom des étrangers en situation irrégulière : il a fallu plus d'un an de lutte pour que, dans les grands médias, les "clandestins" deviennent des sans-papiers. On a, à ce propos, assisté à d'étonnants retournements : on a pu voir par exemple deux célèbres universitaires dénoncer la connotation "criminalisante" du mot "clandestins", et user pourtant de ce mot quelques années plus tard, lorsqu'ils s'employèrent à justifier le maintien de l'essentiel des lois Pasqua (5).

La peur de l'"immigré" est également omniprésente, de manière implicite, dans les nombreux discours incantatoires qui en appellent à la "raison" ou à la "modération", et qui dénoncent "l'irresponsabilité" de certaines revendications comme la régularisation de tous les sans-papiers, le droit de vote des étrangers ou l'égalité complète des droits sociaux entre français et étrangers. En effet, en parlant d'irresponsabilité, ces discours laissent entendre qu'il existe un danger lié à la présence des résidents étrangers, ou du moins à la reconnaissance de leurs droits - sans jamais dire précisément quel danger.

Un autre lieu commun entretient la peur et le rejet : l'assimilation de l'immigration à "la misère du monde", qui occulte toute la richesse produite par l'exploitation des travailleurs immigrés. Une récente circulaire officielle est à cet égard explicite : elle encourage les préfetures à refuser des titres de séjour aux parents et aux conjoints de français ou de résidents réguliers, autrement dit à séparer des familles, et donc à violer la Convention Européenne des Droits de l'Homme, en prétextant que l'atteinte à la vie familiale n'est "pas excessive" par rapport au "but légitime" qu'est "la protection du bien-être économique du pays" (8).

Au regard malveillant ou condescendant porté sur l'"immigré" s'oppose un regard on-ne-peut-plus complaisant sur les politiques d'immigration. Et au langage brutal, voire ordurier qu'on adresse à l'un, s'oppose une langue suave et euphémisée : on dit qu'on "renvoie chez eux" les expulsés, alors qu'ils ont leur chez eux en France et qu'on les en chasse. Et on emploie le mot "reconduite", qui évoque plus les joies du retour au foyer que la douleur du bannissement.

Bien d'autres lieux communs méritent un examen critique, notamment :

- la tenace mythologie coloniale qui imprègne le discours médiatique et politique sur les "banlieues", conçues comme des "zones de non-droit" à "reconquérir" (9) ;
- les métaphores biologiques comme l'"assimilation" ou le "seuil de tolérance", qui légitiment les réactions racistes en les faisant apparaître comme des réflexes de défense du "corps social" rejetant l'aliment trop différent ("inassimilable") ou trop abondant (en "overdose").

Ce dernier point est important : pendant deux décennies, il y a souvent eu, chez les journalistes de télévi-

sion ou de radio qui recevaient complaisamment des dirigeants d'extrême droite, un silence aux effets symboliques redoutables. En effet, qui ne dit mot consent : en n'apportant pas la contradiction lorsqu'un chiffre mensonger était avancé, lorsqu'un argument fallacieux était énoncé ou lorsque la loi contre l'injure raciste était bafouée, les journalistes ont souvent laissé des mensonges apparaître comme des vérités, des sophismes apparaître comme des arguments et des propos illicites apparaître comme des opinions respectables.

L'effet de ces dérives est toujours le même : la banalisation et la légitimation d'un discours intenable il y a vingt ans, et un climat propice à la violence raciste. Car les mots engendrent des actes : le changement de discours produit un changement de climat, qui entraîne chez tous ceux qui ne prennent pas garde un changement de regard et donc de comportement.

La lepénisation du discours politique et médiatique se traduit aussi par une lepénisation des pratiques administratives : aux guichets des préfectures ou des services sociaux s'est développée une attitude de soupçon systématique face aux étrangers, parfois accompagnée de délation (10).

La lepénisation se répercute enfin dans le droit lui-même. En vingt ans, les résidents étrangers ont perdu une série importante de droits, alors même qu'ils en avaient encore beaucoup à conquérir : restrictions du droit à l'asile politique et du droit de vivre en famille notamment sans oublier l'application plus fréquente de la double peine.

Il suffit, pour achever le tableau, de rappeler quelques-uns des très graves événements qui se sont produits en France durant les derniers mois, dans une profonde indifférence (11) :

- des arméniens entrés irrégulièrement en France ont été placés en rétention dans un ancien camp d'internement de juifs ;
- des policiers ayant violé une femme nigériane en situation irrégulière ont été laissés en liberté en attente de leur procès ;
- une femme enceinte de huit mois a été détenue plusieurs jours en "zone d'attente" malgré sa demande de recevoir des soins, et l'enfant qu'elle portait est mort ;
- une autre, haïtienne, a accouché en prison, où elle était détenue pour simple présence en France sans papiers ;
- une jeune fille française de douze ans, d'origine comorienne, a été enfermée plusieurs jours en "zone d'attente" alors qu'elle avait sur elle tous ses papiers, parce que les policiers des frontières la soupçonnaient de fraude ;
- le gouvernement a annoncé un projet de loi sur les mineurs étrangers remettant en cause un principe fondamental du droit français : le statut spécifique du

mineur, qui le préserve de la comparution en justice et donc de la prolongation de la rétention et de l'expulsion ;

- près de 900 Kurdes, échoués sur la côte d'Azur, ont été maintenus quatre jours dans un centre de rétention, et le gouvernement a attendu les résultats (favorables) d'un sondage d'opinion pour les autoriser à déposer une demande d'asile ;

- le policier ayant abattu le jeune Habib alors qu'il volait un autoradio n'a été condamné qu'à une peine de trois ans avec sursis, et le policier ayant abattu Youssef Khaïf d'une balle dans la nuque alors qu'il fuyait en voiture a été acquitté.

Pour se faire une idée du chemin parcouru, il faut se rappeler qu'en 1978, le Parti socialiste soutenait le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, l'abrogation de la double peine et l'interdiction des expulsions forcées.

(1) M. Vakaloulis, Faire mouvement, novembre et décembre 1995, PUF, 1997.

(2) Il s'agit de MM. Chirac et Barre, Giscard d'Estaing, Mitterrand, Fabius.

(3) M. Abdallah, J'y suis j'y reste, Les luttes de l'immigration depuis les années soixante, Réflex, 2000.

(4) L'auteur en question est Pierre-André Taguieff.

(5) Il s'agit de Patrick Weil et Pierre-André Taguieff.

(6) Il s'agit respectivement d'A. Finkelkraut, M. Agulhon, A. Glucksmann, J. Tarnero; M. Abdallah, op. cit.

(7) Il s'agit de la une de L'Évènement du jeudi, de L'Express et de La Vie.

(8) J.-P. Chevènement, Circulaire citée dans Charlie-Hebdo, 26/08/98.

(9) M. Abdallah, op. cit.

(10) Plein droit, "Dénoncer et expulser", n°27, mai 1995, et Causes communes, "Le pouvoir du guichet : réalité du traitement des étrangers par une préfecture", avril 2000

(11) Il y a eu, bien sûr, les communiqués de protestation de quelques associations, ainsi que des actions plus radicales, comme celles du Collectif anti-expulsions. Mais rien qui ressemble au mouvement de masse que ces exactions appelaient, et qui aurait sans doute eu lieu sous le gouvernement Juppé.

Pour en savoir plus : voir le site web du Collectif "Les mots sont importants" : www.ornitho.org/lmsi

Sans-papiers, immigration et citoyenneté : changements apparents et continuité réelle

Entretien avec Saïd Bouamama

Saïd Bouamama ne se contente pas d'être docteur en socio-économie et chargé de recherche à l'IFAR (Intervention Formation Action Recherche) de Lille, de travailler sur la jeunesse, l'immigration, la citoyenneté et la crise des milieux et classes populaires... Il est aussi militant associatif pour l'égalité des droits entre français et immigrés et en particulier pour l'octroi des droits politiques aux résidents étrangers. EcoRev' a souhaité le rencontrer afin qu'il établisse un bilan de la gauche plurielle sur ces questions.

Quelle est la particularité de la question des sans-papiers au sein de la question de l'immigration ?

Les sans-papiers jouent une fonction d'analyseur de la mondialisation capitaliste tant pour les pays d'origine que pour la société française. Concernant les pays d'origine, les sans-papiers révèlent la paupérisation massive des pays du sud depuis deux décennies du fait des politiques de pillage initiées par le Fonds monétaire International (FMI) et la Banque mondiale sous le nom de "Plan d'Ajustement Structurel". Concernant la société française, les sans-papiers mettent en évidence le processus de précarisation du rapport salarial et la remise en cause des acquis des luttes antérieures. L'économie française s'inscrit comme celle des autres pays industrialisés dans une logique de relance par la précarisation du contrat de travail afin de maximiser les profits. Les sans-papiers sont le point ultime de la précarité. Ils ne sont pas les seuls concernés par la précarisation. L'immigration régulière est une autre catégorie également fortement touchée. D'ailleurs, dans le même temps où Chevènement bloquait la régularisation de l'ensemble des sans-papiers, il remettait en cause la carte de dix ans, résultat de décennies de luttes antérieures. Au-delà de l'immigration, les sans-papiers jouent une fonction d'expérimentation des formes nouvelles de précarité qui visent à être ensuite généralisées à l'ensemble du monde du travail.

Soulignons également qu'une partie non négligeable des sans-papiers est issue des couches moyennes liées aux secteurs publics des pays d'origine qui se privatisent à grande vitesse du fait des politiques de la Banque mondiale. Ce sont donc aussi aujourd'hui des médecins, des journalistes, des techniciens, etc. qui sont contraints à l'émigration.

La précarisation de ces nouveaux migrants annonce ainsi une précarisation de ces professions dans la société française.

L'arrivée de la gauche plurielle à la direction politique de notre pays vous semble-t-elle avoir modifié le traitement à la fois politique, administratif et judiciaire des sans-papiers ?

La gauche plurielle n'a rien modifié de fondamental. Certes une régularisation a touché environ la moitié des demandeurs qui se sont fait connaître. Mais cette régularisation

laisse sur le tapis des milliers d'autres personnes qui sont ainsi renvoyées à la logique du "cas par cas". Cette dernière logique est l'outil par excellence de la précarisation dans la mesure où elle ne répond pas structurellement à un problème structurel : la diffusion de la misère dans les pays du Sud. Par ailleurs, la gauche plurielle a réussi par ce stratagème du "moitié-moitié" (moitié de régularisation pour préserver une image de gauche, moitié de refus pour maintenir une armée durable de précaires absolus) à faire reculer les chances de construction d'un rapport de forces pour une régularisation globale et sans condition. Le "cas par cas" a poussé les "comités de sans-papiers" dans des logiques administratives de construction et de défense des dossiers. Le combat pour modifier la politique migratoire a été remplacé par des pressions et des négociations préfecture par préfecture. L'offensive politique nationale a laissé la place à du rapport de forces local à visée de négociation pour arracher quelques régularisations.

Enfin, la gauche plurielle a initié la fumisterie du "co-développement" consistant à soutenir des "micro-projets" pour aider au retour des sans-papiers et "juguler" les flux migratoires. Alors que le gouvernement français (comme ceux des autres pays industriels) opère une macro-destruction des secteurs publics des pays du Sud, on prétend nous présenter une image de gauche par cette fausse image d'Epinal.

Comment peut-on analyser la place des Verts dans ce dispositif ?

Les Verts comme le PCF ont joué la caution "société civile" permettant à la gauche plurielle de réaliser cette politique de changement apparent et de continuité réelle. En de nombreux endroits, ils ont utilisé leurs liens antérieurs avec les comités de sans-papiers pour obtenir de la patience et les inciter à jouer le jeu du "cas par cas", au besoin en faisant pression pour tel ou tel cas ou dans telle ou telle lutte d'un comité de sans-papiers. À aucun moment, la question de la régularisation globale n'a été portée à un niveau national comme condition à une poursuite de l'alliance avec le PS. Les Verts et le PCF ont ainsi servi de caution légitimatrice d'une politique réactionnaire.

L'une des deux niches parlementaires auxquelles les Verts avaient droit durant leur mandature a été utilisée pour mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le droit de vote des étrangers. Pensez-vous que cette initiative a fait avancer la conquête de ce droit ?

Il est toujours positif qu'une lutte ait une traduction à l'Assemblée par des propositions de lois. Cependant force est de constater que le moment choisi (proche des élections municipales) empêchait la construction d'un rapport de forces dans la société susceptible d'influer sur les débats à l'Assemblée. De cette façon, le PS pouvait sortir la tête haute en se déclarant pour le droit de vote tout en ayant des prétextes pour ne pas l'accorder pour les municipales de 2001. La question du droit de vote ne se pose plus sur le principe. Il sera bien difficile pour le PS de reculer encore sur cette revendication. Par contre, les débats à l'Assemblée ont montré un autre danger : celui d'un droit de vote au rabais et soumis à de nombreuses conditions. La question n'est donc pas de proposer le droit de vote, mais d'agir pour que celui-ci ne se limite pas à l'échelon municipal et qu'il soit sans condition de durées excessives. Les propos de Chevènement s'exprimant pour un droit de vote après le renouvellement de la carte de dix ans (alors même que Chevènement a déstabilisé ce titre symbole de stabilité) souligne le besoin d'un discours plus clair et d'une volonté politique plus ferme, y compris pour les Verts.

La question des sans-papiers vous semble-t-elle avoir fait l'objet de manipulations politiques ?

La réponse est sans aucun doute positive. Il y a eu instrumentalisation au moment du "coup de hache" de Saint-Bernard pour drainer un électorat écœuré par la politique de la droite. Il y a également eu manipulation par la construction d'un effet d'annonce dans les médias présentant les circulaires Chevènement comme ayant réglé la question des sans-papiers. Les relais de la gauche plurielle dans la presse ont ainsi réussi à faire passer l'idée que seuls les "indésirables" étaient rejetés de la régularisation. Il y a eu enfin volonté d'enterrer la lutte des sans-papiers en lançant la fausse campagne sur le droit de vote à l'approche des dernières municipales. À partir du moment où la "gauche plurielle" refuse l'idée d'une loi de régularisation globale, elle est contrainte de rechercher en permanence des subterfuges pour faire oublier une lutte qui ne disparaîtra pas.

Vous estimez dans votre livre, J'y suis, j'y vote !, La lutte pour les droits politiques aux résidents étrangers, que l'étendard de l'égalité des droits de l'Homme porté par la Révolution française de 1789 est entaché d'exclusions. Pouvez-vous préciser cette idée, qui présente sous un jour inédit nos origines politiques ?

La Révolution française a été la révolution antiféodale la plus radicale de l'ensemble des pays industrialisés. En ce sens, elle pose des principes politiques qui sont encore d'une grande actualité et d'une urgente modernité. Cependant ces principes présents dans le modèle n'ont jamais eu d'application intégrale. Il aura fallu des luttes qui s'étendent sur deux siècles pour que les principes proclamés cessent d'être ceux du bourgeois (et non de l'homme, du fait du régime censitaire), mascu-

lin (et non de la femme jugée incapable de citoyenneté) et blanc (il faudra attendre longtemps avant l'abolition de l'esclavage). Le fait que les résidents étrangers soient encore exclus du droit de vote souligne que les restrictions au modèle sont encore présentes. Au-delà de ces catégories précises, le modèle porte un modèle de citoyenneté qui ne questionne pas les conditions socio-économiques et qui donc réalise une égalité abstraite dans la sphère politique tout en maintenant des inégalités "légitimes" dans la sphère économique. Une partie importante de l'imaginaire de la gauche est imprégnée par cette idéalisation de la Révolution française, aboutissant à une absence de vigilance à l'égard des limites du modèle.

Vous préconisez la réaffirmation de l'égalité des droits pour tous. Quel sens donnez-vous à cette égalité ?

L'égalité des droits est la seule logique permettant d'embrasser l'ensemble des formes de discriminations : légales et directes (comme l'exclusion du droit de vote ou de la fonction publique pour les résidents étrangers), indirectes, systémiques (c'est-à-dire liées à la place dans le système de production). C'est également la seule revendication stratégique aidant à la prise de conscience d'une identité d'intérêts pour l'ensemble des dominés d'une société en donnant l'intelligence historique des raisons d'une organisation stratifiée et inégale de la citoyenneté. Enfin, en posant le combat sur un terrain juridique, social, politique et économique, la logique de l'égalité des droits évite les faux terrains du culturalisme, de l'identitaire et du religieux. L'égalité des droits concerne bien sûr en premier lieu les résidents étrangers, mais ceux-ci ne font que révéler une inégalité plus profonde à base économique. L'égalité des droits ne se limite donc pas aux droits formels, mais questionne également l'écart entre droit réel et droit formel. En ce sens, elle concerne l'ensemble de la société et non seulement l'immigration.

Dans cette perception, la politique d'intégration à la française, vous paraît-elle encore appropriée ?

Le "modèle français d'intégration" est un résultat historique correspondant à un état donné de la société et à un état donné des rapports de forces. En particulier, il est fortement influencé par le passé colonial français. L'échange proposé est celui d'une assimilation culturelle en échange d'une présence légitime dans la société française. La présence et les droits qui en découlent ne sont pas présentés comme allant de soi mais comme résultat du "mérite". La procédure actuelle de naturalisation garde les empreintes de cette "logique du mérite". La naturalisation n'est pas un droit mais le résultat d'une étude de dossiers par les renseignements généraux jugeant de la bonne ou de la mauvaise intégration. Le "modèle" confond également unité de la Nation et unicité culturelle de celle-ci. Après deux siècles de diffusion de cette logique, il n'est pas étonnant qu'une difficulté à accepter sereinement la multiculturalité de la société réelle se constate. Tant que la rupture avec ce modèle d'intégration n'aura pas été menée à terme, il y aura encore des racines profondes aux idées xénophobes et racistes.

Quels sont, selon vous, les grands enjeux de la politique d'immigration à venir ?

L'Europe se prépare à accueillir dans les décennies à venir des vagues importantes de nouveaux migrants à la fois pour des raisons démographiques et des raisons économiques. Compte tenu de la mondialisation actuelle, un danger réel existe de voir revenir des formes d'exploitation de la force de travail que l'on pensait révolues. Le premier danger est donc de savoir si nos économies vont se développer sur un nouveau sous-prolétariat surexploité. Par ailleurs l'idée d'une émigration rotative refusant le droit à l'installation fait son chemin tant à droite qu'à gauche. Or, il ne s'agit là que de l'organisation d'une forme coloniale d'exploitation. Enfin, au-delà de l'immigration, un prolétariat légalement surexploité ne peut que jouer une pression à la baisse tant sur les salaires que sur les conditions de travail de l'ensemble des autres salariés. Un sous-prolétariat surexploité utilisé contre des salariés précairisés, voilà selon nous un des enjeux des années à venir.

Quelle pourrait-être une "parole" et des "actes" de gauche dans ce contexte ? (si l'on compare notamment avec le discours de la droite, autour par exemple de l'immigration de travail, entendue en fait comme un paramètre ajustable de la flexibilité dans la gestion des employés ?)

Trois mesures me semblent d'une urgence absolue, avec comme même logique la question de l'égalité. En premier lieu, la régularisation de l'ensemble des sans-papiers alliée avec l'annulation immédiate et sans condition de l'ensemble des dettes des pays du sud. Une telle mesure ne laisserait pas la France isolée de par son effet de propagation aux autres pays. La seconde mesure serait l'attribution du droit de vote aux résidents étrangers en s'alignant sur le pays le plus en avance sur cette question. Enfin, il semble également important de permettre l'automaticité de la naturalisation après un temps de séjour c'est-à-dire en la transformant en un droit à part entière.

Quel impact a pu avoir ce mouvement dans d'autres luttes sociales en France ?

Le mouvement des sans-papiers s'inscrit dans un mouvement plus vaste caractérisé par de nouvelles formes de luttes. Avec d'autres mouvements de "Sans", il inaugure des formes de radicalités et de visibilités nouvelles. Les occupations de locaux posent la question de la sacro-sainte propriété. La cible première est l'Etat indiquant ainsi le caractère politique des luttes. La seconde cible est la société civile soulignant ainsi une contribution nouvelle à la citoyenneté militante. Enfin les formes nouvelles de gestion des luttes, inspirées de la démocratie directe, contribuent à préfigurer d'autres formes possibles de gestion de la société. Le mouvement des sans-papiers participe ainsi fortement aux luttes sociales contemporaines.

Bibliographie de Saïd Bouamama :

Vers une nouvelle citoyenneté, Crise de la pensée laïque, ed. "La boîte de Pandore", Lille, 1991.
(Contribution dans) La citoyenneté dans tous ses états, de l'immigration à la nouvelle citoyenneté, l'Harmattan, Paris, 1992.
De la galère à la citoyenneté, Les jeunes, la cité, la société, Desclée de Brouwer, Paris, 1993.
Contribution à la mémoire des banlieues, ed. du Volga, Paris, 1994.
Dix ans de marche des Beurs, Chronique d'un mouvement avorté, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.
Familles maghrébines de France, Desclée de Brouwer, Paris, 1996.
L'AEMO au carrefour de ses valeurs, ed. Accima, La Capelle les Boulogne, 1998.
Les discriminations dans l'emploi et leurs impacts, l'exemple roubaï-sien, ed. Voix de Nana, Roubaix, 2000.
Algérie, Les racines de l'intégrisme, ed. E.P.O., Bruxelles, 2000.
J'y suis, j'y vote, La lutte pour les droits politiques aux résidents étrangers, éditions "L'Esprit Frappeur ", Paris, 2000.

Propos recueillis et mis en forme par Bruno Villalba

Globalisation du précarité, mondialisation des résistances

Entretien avec Jean-Claude Amara

Droits Devant vit le jour dans l'immeuble de la rue du Dragon (Paris) occupé le 18 décembre 1994 pour y reloger 60 familles. Présente sur tous les fronts, l'association milite aux côtés des précaires, des sans-papiers, etc., pour une mondialisation des résistances et pour la défense de tous les droits. Retour avec Jean-Claude Amara, son porte-parole, sur les évolutions de ces dernières années.

Si l'on distingue les droits politiques, les droits économiques, mais aussi les droits dits de troisième type (logement, liberté du corps, etc.), où se situe l'action militante de Droits Devant ?

On ne fait pas de séparation entre ces droits fondamentaux. S'il y a un mot qui peut caractériser Droits Devant, c'est la "transversalité" ou la "convergence". Ce n'est pas pour rien qu'on a mis "Droits" au pluriel. Lors de l'occupation de la rue du Dragon, on a essayé de relier les solidarités concrètes, les échanges de savoirs, et enfin la création et la culture. Ce qui caractérise nos sociétés où les droits se démantèlent peu à peu, c'est justement la parcellisation. Ce qui fait qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'associations, de syndicats très ancrés sur des spécificités, mais pour lesquels il manque un ensemble coordonné de ce que d'aucuns appellent le mouvement social-culturel-économique. Pendant les grandes grèves contre le plan Juppé en décembre 1995, Droits Devant a occupé Beaubourg et lancé l'Appel des "Sans", une plate-forme convergente avec des syndicats comme la CGT, la FSU, les SUD, certaines fédérations de la CFDT, la Confédération Paysanne, le Syndicat de la Magistrature et des associations de lutte comme le Comité des Sans-Logis, le DAL, ACI, APEIS, le MNCP, GISTI, etc. : c'était l'embryon du mouvement social d'aujourd'hui. On le voit dans tous ces lieux alternatifs, squats, friches, etc. qui germent en ce moment à Lyon, Toulouse ou Rennes, mais aussi en milieu rural : on y retrouve les ingrédients du vivier de la rue du Dragon. On ne peut pas seulement intellectualiser une lutte, il faut aussi être très concret et reconquérir les terrains laissés en jachère dans l'espace public.

Par exemple, si on prend la lutte des sans-papiers où Droits Devant a été parmi les tout premiers à monter au créneau le 18 mars 1996 au moment de l'occupation de l'église Saint Ambroise, on ne se contente pas de demander une régularisation, on fait aussi un lien avec le désastre de la globalisation économique : pourquoi le Sud vient au Nord ? C'est quoi les conséquences d'un plan d'ajustement structurel du FMI, c'est quoi les politiques de la Banque mondiale ? On fait énormément de formations avec les intéressés, sachant que c'est l'ignorance et le maintien dans l'ignorance qui font que les droits sont bafoués : il ne faut pas simplement s'intéresser aux conséquences d'un système, il faut absolument remonter aux causes !

Est-ce que cela correspond à l'idée que tu as de la citoyenneté ?

Tout à fait. Citoyenneté, pour moi, ça rime avec dignité. Dignité, ça rime avec connaissance. Les militants et les associations sont riches en informations, mais si celles-ci restent à notre niveau et n'irradient pas vers les principaux intéressés, vers ceux qui subissent, on n'avancera pas ; on tombe alors dans une forme de complaisance, d'assistantat, de militantisme caritatif. Pour nous, cette notion de lutte collective passe par la connaissance : il n'y a pas de citoyenneté sans connaissance. Il faut trouver l'antidote à ce poison de la fatalité qui est distillé, à dose homéopathique mais constante, dans la tête de celles et ceux qui subissent le système... On leur dit inévitablement "Écoutez, vous avez les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire, etc.", toutes ces structures qui sont faites pour éponger les carences d'un système d'exclusion ! Notre but est donc la connaissance, la mise en réseau et tout ça passe par un triptyque qui est pour moi fondamental : l'analyse/expertise, la pédagogie et l'action collective.

Après quatre ans de gouvernement de la "gauche plurielle", quel bilan ferais-tu des questions sociales que tu viens d'évoquer ?

Je pense que je ne vous surprendrai pas en disant que le constat qu'on fait de quatre années de pseudo-gauche est plus que faible. Quand on a lancé le slogan de "gauche plus rien", on savait ce qu'on faisait ! Je crois que Jospin l'a jouée très finement en créant cette gauche dite plurielle, un échiquier politique censé représenter toutes les couches de la société et faire en sorte de marginaliser les associations de lutte comme la nôtre, en disant qu'elles n'ont rien à faire puisqu'ils s'occupent de toute la vie sociale : le PC pour les catégories populaires, les Verts pour le courant écolo/classe moyenne, la gauche socialiste pour dire "on a même une gauche de gauche", les Chevènementistes qui sont la caution "républicaine". Parallèlement, la répression des mouvements sociaux s'est considérablement accentuée par rapport à ce qu'on voyait sous la droite. C'est pour signifier que nous devons disparaître. Jospin est un gestionnaire... et tout son gouvernement avec lui, car qui ne dit mot consent. Il a décidé de se plier à la gouvernance économique et de transformer le mot "politique" en "gestion", c'est-à-dire qu'il fait du cas par cas

(pour les sans-papiers, pour les chômeurs, etc.).
Je crois d'ailleurs qu'actuellement le grand problème d'à peu près tous les partis politiques est de ne se concentrer que sur la gestion et de ne plus aborder l'angle politique sociétal de l'égalité des droits, de la répartition des richesses. Ce qui fait qu'il y a une jeunesse qui se structure en marge de l'appareil politique, mais qui fait bien de la politique ! Moi, quand on m'a proposé d'être député européen, n°5 sur la liste "Bouge l'Europe", pourquoi j'ai dit non ? J'ai quand même réfléchi avant : 37000 F par mois, plus les privilèges... C'est loin de mon SMIC à Droits Devant ! (rire) Mais on voit bien le but de ces appareils politiques de la gauche plurielle : ils montent des listes dans lesquelles ils récupèrent les soi-disant leaders des mouvements sociaux pour leur faire jouer le rôle de caution.

Est-ce qu'il ne faut cependant pas maintenir un lien avec la politique institutionnelle ? Il y a peut-être une stratégie possible en s'appuyant sur certains partis, en jouant sur le rapport de force pour faire passer certaines de vos revendications ?

Je crois que le contre-pouvoir ne doit pas passer par la reconstitution d'un parti. J'ai beaucoup discuté avec les Motivé-e-s qui sont en pleine interrogation là-dessus. Nous, on pense qu'on est plus utile en dehors de l'appareil, parce qu'on a plus de libertés pour constituer ces réseaux. Mais lorsqu'on monte des actions importantes, on interpelle les politiques pour qu'ils relaient au niveau des institutions les revendications venant du mouvement social. Actuellement, aucune démocratie digne de ce nom ne peut fonctionner avec cette pensée unique et ces prises de décisions unilatérales : c'est un bien pour la citoyenneté, pour la démocratie, pour les droits, qu'il y ait ces mouvements qui mettent les politiques devant leurs responsabilités. Et que représente l'élection quand on voit que Strauss-Kahn est entré à l'hémicycle avec 12 % d'électeurs ? C'est une mascarade. Il y a une vraie dégringolade de l'éthique dans l'appareil politique. S'il ne sert plus qu'à la maintenance du pouvoir et qu'à part ça il n'y a que de la gestion, je crois qu'on est très mal ! Il faut donc que nos mouvements se structurent, travaillent ensemble et passent du sempiternel "contre" au "pour", beaucoup plus difficile... Que les propositions émergent !

Face à la généralisation du "précarier", est-ce que la revendication d'un droit au revenu, déconnecté du travail salarié, t'apparaîtrait pertinente pour reconstruire la citoyenneté telle que tu l'as définie ?

C'est bien d'utiliser ce mot "précarier" : c'est Droits Devant qui l'a lancé il y a un an et demi dans une tribune de L'Huma, où je parlais de la "globalisation du précarier". Il faut voir, au-delà du maquillage savant selon lequel il y aurait moins de chômeurs, à quel point ce "précarier" est inscrit dans le devenir des pays riches. Tous les ingrédients sont réunis pour qu'il se généralise. Pour nous, il ne peut pas y avoir égalité des droits sans, pour commencer, une répartition des richesses. Où va-t-on trouver l'argent, quels moyens coercitifs prendre ? C'est là qu'il faudrait dire "On fait de la politique, on est de gauche et au risque de perdre des élections futures, on va quand même faire le boulot pour préserver l'avenir". Sauf que ça ne se fait pas.

Est-ce qu'on peut accepter qu'environ 7 millions de personnes en France vivent en dessous du seuil de la pauvreté ? Les normes européennes de la pauvreté, c'est 50 % du salaire médian européen, c'est-à-dire de 11000 F. Si on ponctionne là où c'est possible, par exemple sur les 78 milliards de stock-options détenues par 20000 super-cadres, si on prend les moyens législatifs de faire ce travail-là, on va pouvoir avancer. Ce million et quelques de RMIstes déclarés, ces contrats emploi-solidarité, ces intérimis qui participent à cette globalisation du précaire estompent complètement la vraie réalité de la pauvreté, de l'exclusion vécue par l'individu qui a de 2000 à 4000 francs en poche par mois.

Tu reviens de Gênes et tu t'apprêtes à repartir en Palestine avec une délégation du mouvement social français. Que penses-tu de la tournure violente que prennent les contre-sommets, les mouvements "anti-globalisation libérale" ? Est-ce que tu pourrais faire un lien avec une autre forme de violence, celle du Proche-Orient ?

C'est important en effet de ne pas dire "anti-mondialisation", mais d'employer la notion de "globalisation". Parce qu'il y a d'un côté les mouvements citoyens qui mondialisent les résistances, et de l'autre côté il y a la globalisation sociale, économique et culturelle. "Globaliser", ça veut dire englober dans un tout, c'est la pensée unique. Les mots sont importants. Au même titre qu'on a avancé de manière considérable quand les 350 "clandestins" de Saint Ambroise en mars 1996 sont devenus les 350 "sans-papiers" de Saint Bernard quelques mois après.

Au fur et à mesure que ces mouvements anti-globalisation montent, l'inquiétude de ceux d'en face grandit... Ils ont quand même subi deux échecs retentissants en trois ans : la non-ratification de l'AMI à l'OCDE et l'avortement de la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle. C'est considérable ! Il n'y a pas un système capitaliste qui n'utilise pas la répression pour se préserver. Ils essaient de terroriser ce mouvement par les médias, pour la plupart totalement soumis, qui ne retranscrivent que la violence, en éludant complètement le fond. Et ce qu'on a vu à Gênes, c'est avant tout une manipulation policière : ils instaurent la peur dans l'esprit des gens quant à la contestation de la globalisation économique. Il ne faut pas stigmatiser les militants du Black Block, qui ont été totalement infiltrés, et respecter la forme de lutte qu'ils ont choisie... Je comprends qu'on puisse être violents. Nous, on a choisi le principe de la non-violence active, mais qui sait ? Peut-être qu'un jour on sera obligé de recourir à d'autres moyens.

Quand j'entends qu'il y a dans les sommets anti-globalisation des gens aussi armés que les forces répressives qui sont en face, ça me fait penser au peuple palestinien qui se bat avec son caillou contre un F16... C'est la même intoxication tendant à renvoyer dos-à-dos Palestiniens et Israéliens, alors que c'est la fronde contre la roquette. Où est la violence ? Combien de millions de personnes dans le monde subissent, jusqu'à la mort, les conséquences d'un plan d'ajustement structurel du FMI ? Combien meurent du SIDA actuellement ? Et qui est derrière tout ça ? Il y a comme une insolence à cristalliser les regards sur une petite violence ponctuelle et manipulée, et à éluder complètement la violence meurtrière d'un système qui mène à une banalisation de l'intolérable !

Quand on va affirmer en tant qu'Européens un soutien actif à la lutte du peuple palestinien, avec les quelques forces israéliennes pour la paix, on défend l'idée de "forces civiles de protection" des Palestiniens, justement pour casser cette manipulation. Les mots sont cruciaux : quand certains parlent d' "interposition", ça sous-entend qu'il y a deux parties sensiblement égales et qu'il faut s'interposer entre les deux. C'est évidemment moins tragique à Gênes qu'à Gaza ou en Cisjordanie, mais ce sont les mêmes ingrédients. On ne doit pas cloisonner les choses, tout ça est un ensemble. Et concrètement, les solidarités progressent : j'ai vu les indiens du Québec au côté des écologistes américains, les sans-terre du Brésil faire référence à la lutte des sans-papiers en France, les indiens du Chiapas soutenir les Palestiniens, etc. C'est cette mise en commun des connaissances et des expériences qui fait avancer la lutte. C'est vraiment la société civile qui doit se réveiller face à la lâcheté, aux carences des politiques !

Tu dis que les mouvements anti-globalisation avancent, mais vers quoi ? Par exemple, on peut être contre l'OMC, mais si le seul cadre réglementaire existant disparaît, ne va-t-on pas en revenir à la loi du plus fort, c'est-à-dire des Etats-Unis ?

S'il doit y avoir une instance internationale pour assurer un équilibre, une harmonie entre les pays pauvres et les pays riches, ce n'est pas l'OMC, dont la politique n'a fait qu'accentuer les inégalités au niveau mondial. Les 74 pays du Sud qui ont refusé de signer une déclaration finale à l'OMC savent ce qu'ils disent. Et si la prochaine conférence de l'OMC en novembre au Qatar échoue à nouveau, ce ne sera pas grâce à nos manifestations, ce sera avant tout le fait de ces pays. Il faut passer de la critique de ce que l'on ne veut pas, à une phase propositionnelle : celle d'une structure respectueuse des droits fondamentaux, du partage des richesses, de l'équité. On est dans une période charnière où plus ces institutions qui se considèrent comme incontournables subiront des failles et des revers, plus elles auront des difficultés à tenir leurs grandes messes habituelles et plus les mouvements de résistance seront à même de porter d'autres propositions pour de nouvelles structures. Mais je crois qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs : ça ne fait que trois ans que nos mouvements commencent à former un ensemble cohérent !

Que ce soit au Forum Social Mondial ou à l'occasion de la campagne contre les licenciements qui a mobilisé beaucoup d'élus locaux, les rapports entre politiques et mouvements sociaux ne sont-ils pas en train de se recomposer face à la globalisation ? Est-ce qu'on ne risque pas de voir se passer la même chose qu'en France, une intégration de certains mouvements par les partis de gauche et une marginalisation des autres ?

Je pense effectivement que le niveau local est important : les maires, en particulier, sont bien placés pour ressentir les conséquences de la globalisation. Mais il faut faire attention, avec des événements comme le Forum Social Mondial, à ne pas en rester à l'expertise, sans les dimensions de pédagogie et d'action collective. La récupération politique est le grand danger de cette lutte anti-globalisation : Mégret a soutenu Bové, ainsi

que Madelin, Pasqua, Chevènement ! On comprend que Chevènement soit contre la globalisation par rapport à l'Etat-nation, mais il est un des premiers pourfendeurs des droits de celles et ceux qui sont victimes de la globalisation économique. Il faut préserver une certaine éthique et garder la référence aux victimes de la globalisation.



*Entretien réalisé par Ariane Jossin,
Olivier Petitjean et Marc Robert
Mise en forme : Ariane Jossin*

La “longue marche” pour une autre mondialisation

Entretien avec Christophe Aguiton

La fin des “années d’hiver” et le renouveau des mouvements sociaux, l’émergence d’une résistance globale à la mondialisation libérale, le bilan de la mandature sur le dossier de la mondialisation... telles sont les questions que Christophe Aguiton, syndicaliste à SUD, animateur de AC! et du mouvement des chômeurs de 97-98, membre de la Ligue Communiste Révolutionnaire, chargé des relations internationales d’Attac, aborde ici avec nous.

En 1997, tu analysais avec Daniel Bensaïd un renouveau des mouvements sociaux en France (1). Depuis la contestation de l’Accord Multilatéral sur l’Investissement (AMI), un fort mouvement contre la mondialisation libérale a fait irruption...

Les formes d’action évoluent en permanence et participent des mutations globales. Dans les années 80, qui sont plutôt des années de reflux, les coordinations ont joué un rôle très important dans les luttes sociales et SUD en est un peu l’héritier. Internet, des mouvements comme Act-up, qui semble périphérique mais pose des problèmes fondamentaux, apparaissent, notamment vers la fin des années 80, participant de l’émergence de nouvelles formes d’engagement. Mais c’est vers 1993 qu’il faut situer le véritable tournant. Les sondages montrent que l’opinion française devient alors hostile au libéralisme et de nouveau favorable aux luttes sociales (d’où le phénomène de grève par procuration). De nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques s’ébauchent, avec la création d’Agir contre le Chômage – AC! – et la première marche nationale des chômeurs. Après décembre 1995, les luttes du travail s’épuisent mais celles des “périphériques” (chômeurs, sans papiers, mal logés...) prennent le relais. Depuis 1998, le terrain se déplace vers les questions liées à la mondialisation.

Mis à part ton parcours personnel, peut-on vraiment tracer une continuité entre le mouvement anti-globalisation, à la base militante très composite, et les luttes sociales que tu décrivais avec D. Bensaïd en 1997 comme des luttes de classe ?

Oui, en France la continuité des acteurs est très forte. C’est même une caractéristique du mouvement anti-mondialisation en France par rapport à d’autres pays. En Espagne, aux USA ou en Grande-Bretagne, il y a plus de jeunes sans bagage militant dans les luttes sociales antérieures. Le cas de la Grande-Bretagne avec une organisation comme Reclaim the Streets (2) illustre bien cela. En France, le mouvement pour une autre mondialisation (Attac, etc.) se développe sur un terreau militant déjà travaillé par les syndicats (notamment la Confédération Paysanne) et crée des convergences (Danone). Ces convergences existent ailleurs (les liens nouveaux qui s’ébauchent entre jeunesse de Seattle et l’AFL-CIO aux USA) mais sont particulièrement fortes en France.

S’agit-il d’une véritable montée en puissance ou bien d’une visibilité accrue dans les médias ?

Les deux. Cela s’explique par une situation plus fluide après la chute du bloc communiste. D’autant plus qu’au lieu d’opter pour une régence, les États-Unis recherchent une hégémonie (cf. la guerre du Golfe) qui n’est pas sans créer des tensions avec les autres intérêts occidentaux. Il devient alors plus facile de jouer sur les contradictions du système dominant, entre Européens et Américains par exemple, que ce n’était le cas dans un monde bipolaire où chacun était sommé de choisir son camp (sauf pendant un court moment en 1968). Cela crée un nouvel espace plus ouvert qui favorise des alliances plus larges. C’est vrai aussi que le mouvement anti-mondialisation ne suscite pas actuellement une mise en mouvement de masses importantes et qu’il y a une hypervisibilité des acteurs principaux.

Mais il y a aussi quelque chose de plus profond que je développe dans Le monde nous appartient (3). C’est la mise en place d’un nouvel ordre productif à l’échelle mondiale, et l’entrée dans une phase A des cycles longs de Kondratieff. Lors de la précédente phase A (les trente glorieuses de 1945 à 1975), le nombre de salariés augmente et leur rapport de force s’améliore. Puis on entre dans une phase récessive avec une offensive patronale (les années Reagan-Thatcher pour faire court) pour restaurer le taux de profit, offensive à laquelle les syndicats, pris dans leurs stratégies et modes d’organisations de la phase précédente, ne parviennent pas à répondre efficacement. Dans les années 1990, à la fin de la phase récessive, le mouvement ouvrier est structurellement affaibli, mais cette faiblesse s’accompagne d’une plus grande créativité dans la lutte (création de SUD, mobilisations de 1993-95). Le capitalisme est lui aussi en mutation. Guerre de mouvements plus que de position, les luttes de bas de cycle sont des moments d’innovation et de reconstruction. C’est donc comme annonciatrices d’une nouvelle vague de contestation et de conquêtes sociales qu’il faut analyser les mobilisations actuelles.

Tu soulignes que ce retour de la contestation, ce retour des grands débats politiques se font hors des partis, ne sont plus orchestrés par eux...

La crise des perspectives alternatives au libéralisme tend à dissoudre le lien qui unissait partis et mouve-

ments sociaux dans une vision d'ensemble de l'avenir à construire. Les articulations manquent. Les partis donnent la priorité à la participation au jeu électoral et à la gestion des institutions, pendant que les mouvements sociaux s'occupent de leur domaine, la gestion du "social" et l'organisation des résistances. On est en recherche d'une perspective, mais la formule de l'intellectuel organique ne fait plus recette. Le débat intellectuel n'est plus directement lié aux partis, et passe par des canaux plus chaotiques.

Pourquoi ces mouvements ont-ils mieux investi la scène globale alors que les structures étatiques ou partidaires avaient une pratique internationale ?

Les partis – Verts et extrême gauche compris – sont polarisés par un jeu électoral et un espace public qui est encore national. La forme parti en est actuellement prisonnière. De même pour les syndicats qui existent dans un jeu de calculs et de négociation restreint. Les ONG, même parfois peu démocratiques ou peu progressistes, étaient plus naturellement prêtes à investir le champ mondial.

Les positions d'un Bové ou d'un Bourdieu sur le fossé partis/mouvements sociaux ont peut-être pour effet pervers d'accroître ce fossé en renvoyant encore plus les partis vers la gestion et les institutions. Comment te situes-tu par rapport à ces positions, toi qui est aussi militant d'un parti ?

Il y a certainement besoin de liens. Mais le passif est énorme. La représentation politique n'a pas su maîtriser la globalisation. L'usage des syndicats comme courroies de transmission des partis, voire du gouvernement, a généré une passivité sociale dans les années 1980 qui pèse lourdement aujourd'hui encore. Il faut inventer autre chose.

Une vision autiste consistant à dire que rien ne se fait dans la politique me paraît absurde. Je crois plus dans l'idée (anarcho-syndicaliste) que les politiques sont surdéterminées par des rapports de force dans lesquels nous, acteurs sociaux, pouvons jouer, à la limite quels que soient les gouvernements en place. Ceci dit, je considère malgré tout que la sphère politique, qui conserve une certaine autonomie, peut faire avancer un certain nombre de choses, et c'est bien pour cela que j'ai un engagement personnel. Il serait absurde de ne pas profiter du poids que des militants de gauche, quel que soit leur parti, pourraient acquérir dans les institutions. Mais partis politiques et mouvements sociaux ont suivi des trajectoires différentes dans la dernière décennie, les partis allant plutôt vers la droite, surtout quand ils ont eu des responsabilités gouvernementales, pendant que les mouvements sociaux évoluaient vers la gauche. Plus compliqué encore est le décalage profond entre l'extraordinaire renouveau du mouvement associatif et même syndical des années 90 et les formations politiques présentes qui viennent pour le mieux des années 70, et de ce que cette période a représenté. Dans ces conditions, l'urgence est d'être capable d'être présent dans toutes les sphères de changement social et de faciliter les liens et les compréhensions réciproques dans un rôle de passeur, d'intercesseur, permettant aux uns aux autres de prendre en compte ce qui se joue aujourd'hui dans la mondialisa-

tion.

Bensaïd et toi, répondant aux critiques sur le corporatisme des grèves de 95, affirmiez que les idées ne précèdent pas les luttes. C'est sans doute particulièrement vrai du mouvement de résistance à la mondialisation libérale, un mouvement disparate, encore sans véritable projet de société. Tout est à construire donc...

Oui, les débats sur les solutions alternatives aux politiques néolibérales sont encore embryonnaires. Les trois pôles que je décris sont peu solidifiés, virtuels. J'y tiens. Ce n'est pas nécessairement cela qui va structurer durablement le débat. En gros, tu as :

→ Un pôle nationaliste, ou en tout cas convaincu que le cadre des États-nations est le seul possible pour garantir les acquis sociaux et permettre l'expression de la démocratie. Tu reconnais évidemment le MDC en France où il peut se fondre dans des forces protectionnistes, ou dans les nationalismes de certaines forces de gauche du Tiers Monde.

→ Un pôle néoréformiste, plus développé au Nord, dont la priorité est de défendre une réforme globale des institutions internationales. Ce sont les tenants de la "global governance". En France ce sont des gens comme J. Attali ou P. Rosanvallon. Mais cette option est rendue difficile à tenir vu la faiblesse des marges de manœuvre aujourd'hui possible au sein des institutions internationales. Et c'est l'État-nation qui reste le cadre de la redistribution des richesses. Les institutions mondiales ont une capacité dérisoire à cet égard. Donner un peu plus de pouvoir à l'ONU face aux institutions financières n'y changera rien.

→ Un pôle radical et internationaliste enfin. Tu imagines que c'est là que je me situe. Ce pôle s'oppose à la fois aux réponses nationalistes ou protectionnistes et aux propositions de réformes mondiales qui sont aujourd'hui soit trop timides soit trop idéalistes. Mais les pistes que nous portons (démocratie participative et planification démocratique, autogestion) sont partielles et fragilisées par la crise générale des projets de transformation sociale.

La société française a énormément bougé dans ses rapports à la "mondialisation". Le succès d'Attac et des rassemblements de Millau puis de Nice en témoignent. Quel est le bilan de la mandature de ce point de vue ?

Le bilan du gouvernement Jospin est particulièrement maigre. Il n'a répondu à rien et n'a pas saisi la mesure des questions que nous posons. Dès qu'il a été élu en 1997, Jospin a rangé au placard l'idée de taxe Tobin qu'il avait portée pendant la campagne législative. Cela tient au fait que notre mouvement est encore jeune et ne pèse pas encore assez fortement. Mais plus profondément cela tient à la non remise en question, par la gauche plurielle, du consensus de Washington, série de préceptes qui constitue le corps de doctrines pratiques des institutions libérales (4). De Bérégovoy à Jospin en passant par Juppé, il y a une stabilité parfaite des gouvernements français qui n'ont pas fait preuve en quoi que ce soit d'une rupture quelconque, sauf dans un domaine assez particulier qui est l'exception culturelle, en raison de ce qui est une sorte de tradition et aussi à cause de la mobilisation des acteurs. Mais le décrochage entre l'opinion et la gauche gouvernementale

pourrait lui coûter la défaite en 2002. C'est ce qui s'est passé en Italie avec les communistes, aux États-Unis avec les Verts de Nader, c'est le risque en France avec l'extrême gauche... sans parler de l'abstention. Il y a un sondage dans lequel on demandait aux gens qui d'après eux influencent le plus la politique gouvernementale : 10 % répondaient "les citoyens" et 61 % "le marché" ! Cela situe l'ampleur du décrochage. C'est l'équation que doit résoudre une gauche vraiment de gauche.

Et les rencontres d'Attac avec Matignon et le PS ?

De simples signaux, qui ne traduisent encore aucun changement en profondeur.



Entretien réalisé par Christophe Bonneuil et Marc Robert

(1) Christophe Aguiton et Daniel Bensaïd, Le retour de la question sociale, le renouveau des mouvements sociaux en France, Lausanne, Ed. page deux, 1997.

(2) voir la rubrique Kit de ce numéro.

(3) Christophe Aguiton, Le monde nous appartient, Paris, Plon, 2001.

(4) On appelle "consensus de Washington" les dix principes suivants énoncés en 1989 par l'économiste John Williamson : limiter le déficit budgétaire ; donner la priorité dans les dépenses de l'Etat à la réalisation d'infrastructures et à tout ce qui assure un retour économique (santé, éducation) plutôt qu'aux frais administratifs et aux subsides divers ; réformer le système des impôts en élargissant la base des contribuables et en réduisant les taux les plus élevés ; libéraliser les marchés financiers ; augmenter le niveau des échanges en favorisant les exportations ; libéraliser le commerce en baissant les droits de douane ; favoriser l'investissement étranger en assurant une égalité de traitement avec les investissements domestiques ; privatiser les entreprises détenues par l'Etat ; favoriser la "dérégulation" et la concurrence dans différents secteurs de l'économie ; garantir le droit de propriété, y compris pour le secteur informel.

Politiques de santé : bilan et perspectives

André Ciccolella

Dans le système de santé comme dans d'autres domaines, la sortie du productivisme est lente et semée d'obstacles mentaux et institutionnels. André Ciccolella, coordinateur de la Commission Santé des Verts et directeur de recherche à l'INERIS nous présente donc un bilan en demi teinte de la mandature qui s'achève. Il brosse aussi les pistes d'une réorganisation globale du système pour passer du curatif à la précaution, du droit aux soins au droit à la santé.

Il y a deux façons de faire le bilan de l'action du gouvernement :

- une approche en valeur relative, par rapport aux textes signés,
- une approche en valeur absolue par rapport aux enjeux de santé et d'évolution du système de santé.

Le bilan relatif peut être fait très vite : la santé n'était pas présente dans l'accord Verts/PS et l'accord de la majorité plurielle de novembre 2000 n'évoquait la santé que sous l'aspect sécurité sanitaire environnementale. L'action de la mandature ne peut donc être jugée par rapport aux engagements pris dans la mesure où ceux-ci étaient inexistantes.

Cet état de fait est en soi révélateur de la difficulté de la majorité plurielle, mais aussi des Verts au sein de cette majorité, à définir des orientations politiques en matière de santé, de redonner au politique son rôle dans un domaine laissé souvent à l'action des seules forces économiques et sociales depuis des décennies et plus largement à se saisir des préoccupations nouvelles de l'opinion en matière de sécurité sanitaire pour les traduire en termes de propositions politiques. Il y a un paradoxe apparent dans le fait que les dépenses de santé correspondent à 10 % du PIB et ne font pas, malgré cela, l'objet d'une attention politique prioritaire. Ce n'est, en effet, que depuis quelques années que le Parlement est saisi de cette question, et encore de façon très sommaire et sans réelle marge d'appréciation et d'action par rapport à ce qui lui est présenté par le gouvernement. Il vote l'ONDAM (Objectif des Dépenses d'Assurance Maladie), objectif dont chacun sait d'ailleurs qu'il ne sera pas tenu, mais sans débat sur la politique de santé. La récente loi Kouchner devrait corriger cela à l'avenir, en prévoyant ce débat chaque année au printemps, mais, jusqu'à maintenant, cette absence de débat témoigne dans le domaine de la politique de santé d'un réel déficit démocratique.

Il y a urgence à agir et il est dommage que la majorité plurielle n'ait pas su profiter de la durée que lui offrait la stabilité politique après la victoire de 1997 pour mener la mutation nécessaire. Certes on peut noter des avancées non négligeables en ce sens, mais globalement le système de santé a continué sa dérive. Il coûte de plus en plus cher sans que cela se traduise pour autant par une meilleure efficacité. Ainsi, 100 milliards

de plus ont été injectés entre 1995 et 2000, dont il est clair qu'ils auraient certainement été plus efficaces s'ils avaient été investis par rapport à des objectifs de santé plutôt que de cette façon déresponsabilisée. Cette évolution n'est cependant pas le fait de mécanismes aveugles. Pour comprendre cette évolution, il faut voir "à qui le crime profite" et mettre en évidence l'intérêt des lobbies économiques s'appuyant sur une fraction du corps médical, à ce que continue une telle "irresponsabilité". Ce n'est pas une simple coïncidence si l'industrie pharmaceutique est devenue aujourd'hui l'industrie la plus rentable au niveau mondial, loin devant, par exemple, les télécommunications (respectivement en résultat net en % des actifs 14,7% contre 5,5%). L'industrie médicale a également tout intérêt à ce que continue la logique d'une médecine grande consommatrice de technique, alors que c'est justement ce modèle d'une médecine du tout technique qui est aujourd'hui remis en cause.

La période actuelle est particulièrement importante, car elle peut être considérée comme une charnière entre la fin d'une période née dans l'après-guerre et une période nouvelle dont les objectifs et le cadre sont à construire. Cette mutation à accomplir peut se résumer comme le passage du droit à l'accès aux soins au droit à la santé. En instituant la CMU, la majorité plurielle a d'ailleurs parachevé le processus né dans l'après-guerre, et cela est incontestablement à porter à son crédit. Aujourd'hui, de fait l'objectif recherché d'un régime universel d'assurance est quasiment atteint. C'est une condition nécessaire du droit à la santé, mais non une condition suffisante. Atteindre un tel objectif suppose une mutation en profondeur du système de santé. Un exemple, une bonne partie de l'appareil de l'assurance maladie a été créée pour vérifier les droits des assurés, droits acquis aujourd'hui par tous et qu'il n'est donc plus nécessaire de vérifier

Les enjeux de santé actuels sont la persistance des inégalités d'espérance de vie et de santé, entre catégories sociales et entre régions. Quelques exemples :

- la catégorie ouvriers-employés a trois fois plus de cancers que la catégorie cadres supérieurs-professions libérales,
- la différence d'espérance de vie entre le Gers et le Nord est de 10 ans pour les hommes et 7 ans pour

les femmes,

– sur un indice national à 100, la mortalité par maladies cardio-vasculaires est de 83 en Ile de France contre 124 dans le Nord Pas de Calais, la mortalité par tumeurs est de 86 en Midi-Pyrénées contre 120 dans le Nord-Pas de Calais.

L'autre enjeu majeur est la progression des pathologies chroniques, ce qui recoupe d'ailleurs les inégalités territoriales et par catégories sociales. Par exemple, l'incidence du cancer progresse de 1% par an depuis 20 ans, y compris chez l'enfant, et le cancer est devenu la première cause de mortalité prématurée. Cette progression est plus spectaculaire pour des cancers comme le cancer du cerveau (80 % en 20 ans ou du sein 60 % en 20 ans). D'autres pathologies chroniques progressent comme certaines affections respiratoires (l'asthme a doublé en 10 ans, ou la bronchite du nourrisson), les allergies ou la maladie d'Alzheimer. Ces pathologies ont une composante environnementale forte (par environnement, il faut comprendre les aspects physiques mais aussi psychiques et sociaux, liés au travail, à la consommation, notamment alimentaire, et à l'environnement au sens large).

Faire face à cette progression nécessite d'abandonner l'angle purement médical et, encore plus, curatif. L'approche curative est, en effet, largement impuissante pour faire face à ces pathologies chroniques. Les progrès thérapeutiques en matière de cancer marquent le pas depuis 30 ans, malgré les annonces médiatiques régulières (le taux de survie à 5 ans a progressé de 2 % entre 1974 et 1987, selon des chiffres américains, mais ces chiffres sont de même nature en France). Il est évident aujourd'hui que l'approche curative est totalement inadaptée pour faire face à ce défi. Un exemple dramatique est celui de l'amiante, puisqu'il n'existe aucun traitement du mésothéliome.

La crise de l'amiante, dont le coût sanitaire est estimé entre 100 000 et 150 000 morts, a été révélatrice des nouveaux enjeux de santé et de l'incapacité du système de santé, s'il n'est pas changé dans ses missions et ses structures, à empêcher le renouvellement de telles crises. La crise de l'amiante, pour spectaculaire qu'elle soit, ne doit pas masquer d'autres crises moins visibles. La surconsommation de sel, récemment révélée au plan médiatique, est génératrice de plusieurs dizaines de milliers de décès par hypertension, pour le plus grand bénéfice de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie des médicaments contre l'hypertension. La multiplication par 400 de la production de substances chimiques depuis la fin de la guerre n'est certainement pas sans relation avec la progression des cancers et l'on comprend le peu d'empressement de l'industrie chimique à passer à une logique de précaution, c'est-à-dire à ne mettre sur le marché que des substances ayant fait l'objet d'une évaluation des risques a priori.

Le droit à la santé, ce n'est donc pas seulement le droit à des soins de qualité, c'est aussi le droit de vivre dans un environnement (physique, psychique, social) qui ne nuise pas à la santé. Il conviendrait d'ailleurs d'en faire un droit constitutionnel afin de montrer toute l'importance stratégique d'afficher un tel objectif. Dans cette optique, la santé n'est donc pas seulement une affaire de médecine, mais doit être présente, en amont du système de soins, dans toutes les politiques publiques. Construire un aéroport, une autoroute ou une usine,

c'est aussi prendre une décision en termes de santé. L'architecte ou l'ingénieur est tout aussi responsable que le médecin de l'état de santé de la population. Plus globalement, chacun doit pouvoir être en état de construire sa propre santé. En conséquence, la santé ne doit pas être confinée dans un petit secrétariat d'Etat ou même un ministère délégué, mais être un ministère majeur, dont il serait logique qu'il soit un ministère de la santé et de l'environnement. Affirmer ce droit à la santé, c'est répondre aux attentes qu'exprime l'opinion en matière de sécurité sanitaire, ce qu'exprime la référence à l'utilisation du principe de précaution. En clair, l'enjeu de la période est de faire entrer notre système de santé dans l'âge de la précaution. L'enjeu est de réussir la deuxième révolution de santé publique, de la même façon qu'au début du siècle dernier, la première révolution de santé publique a permis de vaincre les grandes épidémies infectieuses en agissant sur l'environnement (assainissement, adduction d'eau). Cela suppose de construire des outils permettant d'agir sur l'environnement. Le gouvernement a amorcé le processus avec la création des agences de sécurité sanitaire. La première loi de juillet 1998 a créé des outils (InVS, AFSSA, AFSSAPS) dont les missions et les moyens sont significatifs (1). La seconde loi de mai 2001 créant l'AFSSE (2) est elle beaucoup plus décevante puisque cette agence dispose de moyens faibles et est limitée à coordonner un réseau de compétences qui pour l'essentiel n'existe pas.

Le système de santé se caractérise par ailleurs par son absence de démocratie. Le paritarisme ne remplit plus cette mission. Aucune élection, en effet, n'a eu lieu depuis 1983 et l'on peut s'interroger sur la légitimité du patronat et des syndicats de salariés à représenter l'ensemble des assurés. Il est même tout à fait illégitime, car contraire au principe de séparation d'évaluation des risques et de gestion des risques, de laisser la gestion de la médecine du travail aux employeurs. Une nouvelle légitimité démocratique est donc à inventer par l'ouverture aux autres forces sociales (associations de consommateurs, associations de victimes et de malades, associations de protection de l'environnement). La création des Conférences Nationale et Régionales de Santé a représenté un pas en avant dans cette direction, mais cette évolution doit être complétée pour aller vers un plus grand pouvoir de définition des orientations de la politique de santé et du contrôle de sa mise en œuvre, pour que ces conférences puissent devenir ainsi le lieu de construction d'une véritable citoyenneté de la santé. Quelle qu'en soit la forme, il ne saurait y avoir de légitimité sans élection et cette légitimité est nécessaire pour conduire une mutation d'aussi grande ampleur. Dans le même sens, le droit des usagers a progressé avec la récente loi Kouchner (droit d'accès au dossier médical, droit à réparation de l'aléa médical). On notera cependant que l'objectif de la loi était au départ plus ambitieux, puisqu'il visait à réformer le système de santé dans son ensemble.

L'échelon régional apparaît le plus pertinent pour asseoir cette légitimité et restructurer le système de santé. C'est, en effet, l'échelon le plus approprié pour disposer des indicateurs de santé et d'environnement, construire les outils d'observation qui font défaut et mener les programmes de recherche en conséquence en prenant appui sur les universités (registres de pathologies par exemple). Le bilan positif des observatoires

régionaux de la santé ainsi que des associations de surveillance de la qualité de l'air depuis une dizaine d'années témoigne de la pertinence de l'échelon régional. C'est aussi le lieu le plus adéquat pour rassembler dans une structure régionale de santé, les nouveaux outils de gestion de la santé que seraient les agences régionales de santé, en charge de l'hospitalisation, de l'éducation à la santé, des soins primaires et de l'environnement, qui seraient en lien avec les différents acteurs de santé.

L'enjeu de la période est donc de redonner au politique sa vraie place, non pas pour gérer au quotidien le système de santé, mais pour fixer les objectifs et définir un nouveau contrat social autour de ces objectifs. La place des professions de santé est à redéfinir dans ce cadre. Il est clair que la pratique isolée est dépassée, ce dont conviennent de plus en plus de syndicats professionnels. L'objectif de création de nouveaux lieux de coordination des pratiques des professions de santé a, par exemple, été retenu par la Commission Scientifique de la CNAM... Il est clair aussi, que le rapport entre hôpital et médecine de ville doit être repensé, comme le montre la situation de plus en plus tendue que vivent les services d'urgence en milieu hospitalier du fait de l'abandon par la médecine de ville de cette mission traditionnelle. De même, la formation des professionnels de santé ne peut plus être laissée aux lobbies économiques. Cette mutation implique également la dissolution des différents ordres, organisations obsolètes dont les compétences en matière d'éthique peuvent très bien être assumées dans le cadre du Comité national d'éthique. Les médecines non conventionnelles doivent pouvoir trouver toute leur place dans ce nouveau contrat social et cesser d'être traitées en paria, dans la mesure où elles ont fait l'objet de procédures d'évaluation transparentes.

En résumé, le bilan de la mandature est en demi-teinte. Des orientations nouvelles ont commencé à être dessinées, mais l'essentiel reste à faire pour redonner sa place au politique, c'est-à-dire non pas une gestion étatisée, mais une vision, des objectifs et un cadre institutionnel rénové pour que la démocratie sociale puisse se développer.

Au vu de ces enjeux majeurs, on ne comprendrait pas que la santé ne fasse pas l'objet d'un chapitre particulier dans le prochain accord Verts-PS et que la santé continue d'être traitée comme un simple appendice du social. Un ministère de plein droit pour la santé est une nécessité, mais il faut s'interroger sur la pertinence d'un grand ministère de la santé et de l'environnement.

La Commission Santé des Verts a résumé cet objectif autour de cinq axes de propositions :

- construire un système plus efficace et plus démocratique, c'est-à-dire fonctionnant à partir d'objectifs de santé, sur une base régionale avec la création d'agences régionales de santé élues par l'ensemble des assurés,

- donner à la santé environnementale, au sens large, une place centrale dans le dispositif de santé,

- construire un nouveau système conventionnel et, plus largement, repenser la place et le mode de rémunération des professions de santé du point de vue des

objectifs de santé,

- construire une véritable démocratie sanitaire, par la mise en place effective du droit des usagers et l'élection des organes de gestion du système de santé,

- ne plus laisser les lobbies économiques décider de la politique de santé.

Notes

(1) Institut national de Veille Sanitaire,
Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments,
Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits
de Santé

(2) Agence Française de Sécurité Sanitaire
de l'Environnement

Politique agricole et rurale : le bilan contrasté du gouvernement et des Verts

Entretien avec Matthieu Calame

Matthieu Calame est gérant de la ferme de la Bergerie, propriété de la fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme. Membre actif de réseaux de réflexion sur la Politique Agricole Commune (PAC) et l'avenir de la gestion des territoires en Europe, il milite pour une gestion de l'agriculture désenclavée et intégrée dans les grandes politiques des territoires et de la santé.

Avec les crises sanitaires et alimentaires de ces dernières années (vache folle, OGM, etc.), il y a eu de fortes évolutions dans la société française. Avec notamment les débats autour de la malbouffe, cette évolution culturelle a-t-elle enfin eu, au cours de la mandature Jospin, un effet sur la profession et les politiques agricoles ?

Je pense que nous sommes encore dans une situation de déséquilibre et d'évolution rapide : la signification des évolutions présentes, seul l'avenir la dira ! On peut tout à la fois avoir le sentiment d'une grande stagnation et entrevoir des avancées déterminantes. Le premier constat clair est que les crises ont fragilisé les structures professionnelles et syndicales dominant le monde agricole. Leurs certitudes productivistes se sont effondrées. Bien des responsables agricoles craignent maintenant l'implosion brutale de tout le système : la PAC, la cogestion, voire même le ministère de l'Agriculture. Ce désarroi est net à la FNSEA, mais cette décohésion est également perceptible un peu partout dans les institutions, administrations et organisations. Les personnels de l'Institut National de la Recherche Agronomique traversent aussi une phase de doute sur leur mission de service public face à de nouvelles demandes sociales. Même flottement dans les Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) où 80% des gens continuent à faire leur boulot, mais sans plus vraiment y croire. À la faveur de cette décohésion, on voit fleurir et grandir des initiatives et des réseaux autrefois marginaux, tels l'agriculture biologique. Sur le terrain, un nombre croissant d'agriculteurs sortent des conceptions des Trente Glorieuses. Il devient même courant pour des gestionnaires politiques de questionner le dogme d'une agriculture exportatrice, à coup de subventions, au détriment de l'environnement. D'ailleurs l'agriculture n'est plus du tout un enjeu politique : c'est désormais la ruralité qui a pris le dessus.

Quels sont les secteurs de résistance qui subsistent ?

De nombreux tenants et co-gestionnaires de l'ancien système doutent ou sont sur la défensive. Mais il faut distinguer ce qui relève de l'inertie, principalement dans l'enseignement agricole, chez les techniciens agricoles, et ce qui relève de la résistance active dans certaines coopératives ou dans le secteur du machinisme agricole.

Dans ce contexte, quel est le bilan de la politique agricole du gouvernement Jospin ?

La politique agricole a été surdéterminée par des évolutions bien plus massives : il s'agit d'une part de la gestion institutionnelle des crises et des controverses sur la malbouffe, et d'autre part de la volonté de la France de conserver le taux de retour de sa contribution à l'Europe. Dans une France - c'est encore plus vrai en Europe - où le poids politique et économique des agriculteurs est en déclin, on observe un mouvement net : ce n'est plus une logique fordiste de production, mais une logique d'aval (partant des demandes de la société) qui va être amenée à déterminer le contenu des politiques agricoles. Une politique agricole est-elle encore nécessaire d'ailleurs, si l'on dispose de bonnes politiques de la santé, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ? Au cours de la mandature, on a assisté à une mutation politique majeure : Le Pensec est le dernier ministre à avoir voulu réformer à partir des secteurs plus progressistes de l'agriculture, en favorisant l'ascension de la Confédération paysanne par rapport à la FNSEA. Jean Glavany, très astucieusement à mon avis, a renoncé à impulser une politique de réforme interne. Il est plutôt parti de l'aval, de la restauration de la confiance des consommateurs, et semble avoir renoncé à sauver les structures malgré elles. Comme si renonçant à traiter un malade rétif et capricieux, on avait attendu que l'état du malade empire pour qu'il finisse par accepter le traitement de fond. Ceci dit, il faut aller plus loin : il y a une formidable innovation qui vient d'acteurs de terrain qui ont opéré leur révolution culturelle, elle vient de réseaux d'agriculteurs, d'associations, de logiques microéconomiques. L'Etat s'est détourné des grandes structures conservatrices, c'est bien, il faut qu'il s'engage résolument au côté des porteurs du renouveau sans préjugés et sans idées préconçues sur les meilleurs modes d'organisation. L'exemple du plateau de Vittel est éclairant à cet égard. Il y a dix ans, les nitrates agricoles menaçaient la qualité de l'eau commercialisée. Vittel (Nestlé) lance une politique de contractualisation avec les agriculteurs du plateau pour une agriculture moins polluante. Et bien aujourd'hui, le plateau est l'un des plus grands pôles d'agriculture biologique d'Europe. Le système s'est réorganisé bien au-delà de ce qui était initialement prévu et ce presque à l'insu de ses pilotes traditionnels !

Et la loi d'orientation agricole (LOA) de juillet 1999 ?

Elle a été voulue par Le Pen, et Jean Glavany en a hérité, mais je fais l'hypothèse qu'il s'agit de la dernière loi agricole. Elle instaure les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et crée des Comités Départementaux d'Orientation Agricole (CDOA). Si j'étais optimiste, je dirais que c'est un pas dans la bonne direction, puisqu'elle entérine la fin du productivisme. Si j'étais pessimiste, je dirais que c'est l'ultime tentative de préserver une spécificité agricole moribonde, puisqu'elle n'est articulée à aucune réflexion sur la santé, sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Certains éléments permettent en tout cas de favoriser les initiatives d'en bas, comme dans certains départements où les CDOA travaillent bien grâce à des associations écolo et de consommateurs dynamiques ou une DDA pugnace.

Par contre, on a officialisé la notion de multifonctionnalité de l'agriculture (production, environnement, paysages, développement local au sens large) qui est une notion qui résiste mal à l'analyse : c'est le territoire qui est multifonctionnel et pas l'agriculture ! La notion de multifonctionnalité a surtout permis de préserver le privilège fiscal des agriculteurs tout en incitant les agriculteurs à se diversifier.

Le bilan des CTE est très ambigu. Ils ont remplacé les "Mesures Agro-Environnementales" (MAE), les "fonds verts". Bien souvent, au lieu d'approfondir les avancées des MAE, les CTE, octroyés sur des critères très peu exigeants, ont plutôt été un outil de normalisation et de régression. On a saupoudré au lieu d'aider la pointe des innovateurs, et cela n'a pas permis de véritable reconfiguration.

En somme, on a "agricolisé" les fonds verts plutôt que de verdir la politique agricole... Mais quel a été le rôle du Ministère de l'Environnement (MATE), et des Verts en général ?

Le MATE a fait adopter la Loi d'Orientation et d'Aménagement Du Territoire (LOADT). Elle contient des avancées importantes, mais reste bourrée de contradictions. Elle peine à articuler vraiment environnement et aménagement du territoire. Le volet "environnement" de la loi est déconnecté du reste. L'instauration des "pays" pose de ce point de vue un problème majeur. Un "pays", c'est un "parc naturel régional" (PNR) moins l'environnement, et pourtant il y aurait déjà beaucoup de chose à dire sur la gestion de l'environnement dans de nombreux PNR ! En fait certains parcs naturels régionaux sont en voie d'éclatement car le niveau d'exigence y est trop supérieur à celui des "pays". Là encore on a nivelé par le bas ! Quant à la loi sur l'eau, il n'en reste plus grand chose.

Les Verts au gouvernement pouvaient-ils vraiment faire mieux vu le rapport de force sur le terrain et à l'assemblée ?

Il serait trop simple de rejeter toute la responsabilité de ce médiocre bilan sur les chasseurs, sur le PS et le PC, ou sur les résistances des lobbies de l'agriculture productiviste. Il faut aussi interroger les erreurs propres d'une ministre qui ne semblait guère s'intéresser aux questions d'environnement et celles de ses conseillers. L'objectif semblait moins l'environnement que la

construction d'un ministère de l'Environnement puissant...

En fait, on a eu l'impression que le ministère voyaient coexister deux groupes : des spécialistes de la guérilla administrative (comment je prends du pouvoir au sein de l'appareil administratif au détriment d'autres pouvoirs - autres ministères, collectivités territoriales, etc.) et des personnes issues de la frange naturaliste la plus scientifique de la mouvance écologiste. Il faudra faire un jour l'analyse des impasses de cette vision environnementaliste scientifique, qui a empêché le MATE et les Verts de faire, avec certaines fractions du monde rural, les alliances nécessaires pour faire avancer les choses.

Tu sembles faire référence à une fraction "naturaliste" qui est une des origines de l'écologie politique, qui domine les Verts jusqu'en 1994 (Waechter) et qui reste aujourd'hui importante autour de personnalités scientifiques comme Jean-Pierre Raffin, ou d'une tendance ("Vert Résolument Écolo") qui pèse près de 15% au sein des Verts (1). Bruno Latour, à juste titre à notre avis, n'est pas tendre avec cette écologie naturaliste dont il surestime le poids chez les Verts. Pourrais-tu donner un exemple d'impasse ou d'échec à l'appui de ton jugement sévère ?

Il y a une écologie qui ne conçoit la nature que sous son angle scientifique, elle est utile mais limitée pour construire une politique écologique. Une politique d'écologie doit nécessairement concevoir également la nature dans sa dimension sociale et culturelle. L'ours "des Pyrénées", par exemple, est bien plus qu'un objet exclusivement biologique. Il a été réintroduit de Slovénie et n'existe pas sans les dispositifs sociaux et juridiques qui ont permis cette installation. Il est aussi investi de mythes (la douceur du nounours, le symbole d'une montagne préservée, mais aussi la vision péjorative, pour quelques députés français et quelques éleveurs de l'Ariège, de l'immigré indésirable). L'ours de Slovénie s'est d'ailleurs mieux adapté à son nouveau milieu bio-social que les spécialistes de l'ours ! On disait qu'il lui fallait du calme dans des espaces préservés, et l'on s'aperçoit qu'il traverse la N20 ! Si l'on n'envisage l'ours que du point de vue écologique, si l'on ne voit pas que la nature dans des sociétés densément peuplées est aussi un construit social, le danger est de recourir à l'autorité de la science en méprisant la négociation sociale...

Ce que Gorz qualifiait de "tentation écofasciste"...

Le terme me semble un peu fort. En tout cas, le résultat concret est l'incapacité à négocier un vivre ensemble entre l'ours et les activités humaines. Avec des situations ubuesques. Ainsi quand le conseiller général Lassalle crée une "Institution Patrimoniale du Béarn" et demande en 1998 l'introduction d'ours dans les Pyrénées Atlantiques où il ne restait que huit ours autochtones dont une seule femelle, Dominique Voynet répond en ne donnant qu'un ours au lieu des deux demandés, en ne finançant pas l'"Institution Patrimoniale du Béarn" pour 1999, en demandant même un audit de cet organisme, et en déclarant que la zone serait protégée sous "Natura 2000", que les élus et habitants locaux le veuillent ou non. Et dans le même temps on réintroduit des ours là où les gens n'en

voulaient pas ! Avec moins d'arrogance scientifique sur la soi-disant nécessaire sanctuarisation de la nature pour assurer la tranquillité de l'ours, et avec un minimum de sens de la négociation, c'était tout l'inverse qu'il fallait faire : donner plein d'ours et de subventions à ceux qui en voulaient puis, une fois l'acceptation sociale de l'ours réalisée localement, négocier en temps voulu une éventuelle intégration dans "Natura 2000"...

J'ai donné cet exemple de l'ours, mais le même genre d'erreur a été commis sur le dossier du loup dans l'Isère, et d'une façon générale sur "Natura 2000". On s'acharne à sanctuariser des territoires, des "réserves" monofonctionnelles sur un modèle finalement Nord-Américain (le syndrome du Yellowstone !), au lieu de favoriser la multifonctionnalité du territoire. C'est une écologie inadaptée à l'Europe. Accepter la multifonctionnalité permet de créer des alliances avec les acteurs locaux, de les insérer dans des dispositifs souples qui peuvent évoluer dans le bon sens. On pourrait développer une analyse similaire de ce qui s'est passé à propos de la chasse. Mais au fond s'agit-il uniquement d'un problème de conception de l'écologie ? Ce que je crois c'est que cette position de sanctuarisation, défendue par les "naturalistes scientifiques" a reçu le soutien de la tendance "guérilla administrative" parce que c'est une position de pouvoir : il s'agit de revendiquer un pouvoir sur un nombre croissant de territoires. Ainsi les mécanocrates, faux environnementalistes, se font plus royalistes que le roi, et utilisent ces dossiers de manière opportuniste. J'ai le sentiment que la direction du ministère a utilisé ces dossiers au service de ce qui était sa priorité : accroître le budget et la surface administrative du ministère par rapport aux autres (Industrie, Agriculture) au sein de l'appareil d'Etat ou, dans le cas du conflit sur la chasse, obliger les Verts à resserrer les rangs derrière Dominique Voynet...

Pour revenir à l'agriculture proprement dite, peux-tu nous préciser où en sont les politiques publiques de soutien à l'agriculture biologique ? En Allemagne, la participation des Verts au gouvernement fédéral a permis de mettre en place une politique devant conduire la bio à 20% de la production agricole... Et en France ?

Il n'y a aucun objectif chiffré et c'est dommage. Mais ce mode de production est sorti de sa marginalité : l'administration et la recherche institutionnelle s'en préoccupent. Un plan pluriannuel a été mis en place, un groupement interprofessionnel a été créé, non sans quelques interrogations sur son fonctionnement. En effet, la FNAB se retrouve relativement marginalisée au sein de cette structure parapublique. Glavany a opté pour un soutien important au bio. Outre la volonté de suivre un fort mouvement européen au sein duquel la France s'est laissée distancer, je pense qu'il y avait une utilité tactique : un moyen d'accélérer la décohésion dont je parlais et de souligner la faillite du productivisme.

Qu'en est-il de la recherche agronomique et des Instituts techniques : voit-on poindre la sortie du paradigme productiviste ?

Le problème en l'occurrence, surtout pour l'INRA, est un vrai problème de reconversion du personnel. Pas facile de faire faire de la pédologie ou de l'analyse systémique

du jour au lendemain à des gens recrutés en fonction de leurs thèses pointues de biochimie. S'il existe un lien entre structure (ce que l'on est) et fonction (ce que l'on fait), il ne sera pas facile à l'INRA de remplir rapidement les "nouvelles fonctions" qu'elles se donne...

Plus largement un élément important dans le paysage est la suppression de la Contribution Volontaire Obligatoire (sic !!!), taxe parafiscale sur les produits agricoles qui finançait les Instituts techniques (Instituts de l'élevage, des céréales, etc.). C'est prévu par la loi de finance voté début 2001, et sera applicable en 2003. C'est un risque de voir disparaître les instituts, et en même temps une formidable opportunité pour réorienter leurs actions.

Propos recueillis par Christophe Bonneuil



Note :

(1) Sur ce point, cf. l'entretien avec S. Moscovici dans EcoRev' n°1, ou encore le compte-rendu de Jean Jacob, Histoire de l'écologie Politique (Paris, Albin Michel, 1999) par S. Lavignotte dans notre n°0.

Ces textes sont disponibles sur <http://ecorev.free.fr>.

Pour l'économie le retour de l'espoir, ce n'est pas rien...

Bernard Guibert

Un bilan d'une politique économique est toujours un exercice difficile car il faut faire la part des choses entre les facteurs exogènes et la résultante de la politique économique. Bernard Guibert, responsable de la commission économie des Verts, s'exerce à cette tâche. Bien que tirant un bilan mi-figue mi-raisin, son optimisme l'emporte et il termine sa réflexion en proposant une stratégie d'action politique.

La relecture du texte politique commun entre les Verts et le Parti Socialiste de janvier 1997 provoque une véritable désillusion. Et encore se limite-t-on ici aux seuls volets économiques et sociaux. Mais si les objectifs qui avaient été fixés alors sont loin d'avoir été atteints, les conditions sociales et idéologiques pour les atteindre semblent à portée de la main, ce qui manifeste une révolution invisible des mentalités absolument extraordinaire.

Je ne ferai pas un bilan exhaustif. Je me contenterai de privilégier trois dossiers :

- la lutte contre le chômage et l'exclusion, la réduction du temps de travail, la prétendue "refondation sociale" et l'ambition du retour au plein-emploi ;
- la réforme de la fiscalité, la réconciliation avec le service public et la promotion du tiers secteur ;
- la lutte internationale de plus en plus souvent victorieuse contre la mondialisation libérale.

I. La lutte contre le chômage et l'exclusion, la réduction du temps de travail, la prétendue "refondation sociale" et l'ambition du retour au plein-emploi

Il s'agissait de combattre le chômage et l'exclusion par un ensemble législatif cohérent portant sur la durée du travail, la durée de la vie active et les formes de garanties dépassant le contrat salarial. Certes on a mis en œuvre une loi sur les 35 heures. Mais on devait ouvrir des négociations pour passer aux 32 heures et à la semaine de quatre jours dans le cadre de la législation. Même la loi sur les 35 heures a du mal à s'étendre à l'ensemble des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises qui emploient une grande partie de l'ensemble des salariés. En marquant le pas cette loi risque de consolider les tendances de notre société à devenir duale.

Certes les avancées sont à ce point probantes que la perspective du plein-emploi ne paraît plus relever de l'utopie inaccessible. Et l'effort particulier en faveur de l'emploi des jeunes (nouveaux services emplois jeunes : NSEJ) et les mesures actives pour favoriser l'emploi en abaissant les charges sur les bas salaires n'ont pas été pour rien, bien au contraire, dans la croissance spectaculaire de l'emploi ces trois dernières années (autant en trois ans que pendant les trente glorieuses). Mais ces résultats, d'après ce que reconnaît lui-même Jean Pisani-Ferry, sont essentiellement dus au retour de la croissance économique, et d'une croissance riche en

emplois : sur dix emplois créés, six viennent de la croissance, et un et demi seulement viendraient de la réduction du temps de travail si l'on raisonne en moyenne sur trois ans. Mais en 2000, année exceptionnelle sans doute, c'est trois emplois sur dix qui seraient dus à la RTT. Qu'est-ce que ce serait si l'on étendait cette mesure aux PME !

Une part importante vient également de la réduction du coût du travail peu qualifié par réduction des cotisations sociales. Dans le langage des économistes les incitations financières semblent donc relativement efficaces pour diminuer le chômage "volontaire". Mais on sait qu'une grande partie du chômage de longue durée relève du chômage involontaire encore appelé chômage structurel. Faut-il renoncer à éradiquer ce chômage structurel, ce que Jacques Chirac a appelé en 1995 la "fracture sociale" ?

Maintenant que la conjoncture se dégrade que faut-il faire ? Si on ne veut pas baisser la garde par rapport à la réduction du chômage de longue durée et par rapport à la lutte contre l'exclusion, on peut craindre que les incitations financières ne soient pas suffisantes et qu'il faille plus de volontarisme et plus "d'huile de coude" et de soutien psychologique intense plutôt que quelques oboles financières. La controverse se développe à l'heure actuelle. Mais ce qui est radicalement nouveau c'est qu'on ne croit plus "qu'on a tout essayé".

II. La réforme de la fiscalité, la réconciliation avec le service public et la promotion du tiers secteur

A - La combinaison de l'IRPP et de la CSG pour introduire une progressivité dans la fiscalité sur les revenus

Les accords de janvier 97 comprenaient également un volet ambitieux de réforme de la fiscalité qui intégrait la montée en régime de la fiscalité environnementale (les écotaxes), une intégration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et une cotisation sociale généralisée (CSG) rendue progressive du côté des ménages. Du côté des employeurs il était prévu de jouer sur la TVA et les cotisations sociales. On se souvient que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est devenue une peau de chagrin.

Là encore nous sommes à la croisée des chemins : notre ministre des finances, Laurent Fabius, ne rêve que de baisser la fiscalité et en particulier la fiscalité sur le

revenu des personnes physiques. Dans la conjoncture actuelle il avait un souci de justice sociale puisqu'il devait y avoir, grâce à la prime de retour à l'emploi, une augmentation du revenu des ménages modestes.

B - La controverse sur le taux marginal d'imposition sur les hauts revenus

Mais si on en croit les travaux de Thomas Piketty sur les très hauts revenus en longue période, il serait extrêmement dangereux d'imiter le modèle américain où un ciseau extraordinaire entre hauts et bas revenus restaure une économie de rentiers, celle qui était observée avant la guerre de 1914-1918, et qui était non seulement inique, mais en outre vampirisait et stérilisait la production de richesse. Selon ce chercheur, il convient de résister aux sirènes de ce capitalisme de rentiers débridé et de restaurer la progressivité et l'universalité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cela impliquerait de revenir sur le mécanisme de l'impôt fiscal et sur la technique, non progressive, de taxation du bénéfice des sociétés et des entreprises de manière générale.

Les autres chantiers de la fiscalité, la fiscalité locale et notamment la taxe professionnelle, n'ont pas été ouverts.

C - La fiscalité écologique

Mais là encore il ne faut pas sous-estimer l'impact dans les imaginations de l'instauration de la taxe générale sur les activités polluantes et les différents rapports sur l'énergie et sur l'eau qui rencontrent un écho de plus en plus croissant dans l'opinion publique. À tel point que même la FNSEA et les hommes politiques de droite font semblant de reprendre à leur compte les principes fondamentaux de l'écologie politique, la nécessité de lutter contre le changement climatique, la nécessité d'appliquer le principe pollueur-payeur, notamment dans l'agriculture et dans le domaine de l'eau.

D - Le développement du tiers secteur

Bien sûr on a demandé à Alain Lipietz de faire un rapport sur le tiers secteur, on a créé le secrétariat d'État à l'économie solidaire et celui-ci a mis en chantier un projet de loi cadre sur le tiers secteur qui pourra peut-être être adopté en première lecture d'ici les prochaines échéances électorales.

C'est peut-être un peu tard. Et on ne sait pas là comme ailleurs si ce n'est pas trop tard par rapport à ces échéances.

Mais là encore il y a eu un intense travail au niveau des "représentations", un travail "symbolique" comme disent les psychanalystes, qui a légitimé un certain nombre d'entreprises. Le chemin avait été d'ailleurs en partie déblayé par les débats sur les "emplois de proximité" et l'opération "nouveaux services emplois jeunes" (NSEJ). Enfin ces problèmes ont été évoqués à nouveau au moment des élections municipales lorsqu'on a constaté partout qu'il était nécessaire de restaurer des services publics au niveau local. La montée de l'insécurité dans les quartiers et la nécessité d'améliorer les transports en commun en ville ont réhabilité la notion d'action publique et celle de services publics. Ce retour en grâce des deux composantes non marchandes de l'économie plurielle est une divine surprise qui devrait faciliter les développements ultérieurs du

tiers secteur, même en cas de victoire de la droite.

E - La politique des revenus, les minima sociaux et le revenu social d'existence

Les accords de janvier 1997 avaient prévu de mettre en place une conférence nationale des salaires permettant de relancer la négociation sociale. Il était également prévu l'extension du revenu minimum d'insertion aux jeunes entre 18 et 25 ans. Sur ces deux points il n'y a pas eu d'avancée.

La question des retraites sur laquelle le gouvernement Juppé s'était fracassé, a suscité des controverses de telle sorte que le dossier a été remis à plus tard.

Il est vrai qu'entre-temps le patronat s'était lancé dans une vaste offensive idéologique appelée "la refondation sociale". La victoire à la Pyrrhus de la gauche plurielle a consisté à voir l'offensive patronale avorter.

C'est la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. À supposer d'ailleurs que la moitié pleine de la bouteille à moitié vide ne soit pas elle-même à moitié vide.

III. La nouvelle internationale contre la mondialisation libérale

Ces avancées sont "symboliques" au mauvais sens de ce mot. Mais d'autre part, il ne faut pas mépriser les aspects positifs du mot "symbolique". En effet nous avons vécu une révolution dans l'ordre de la légitimité des représentations. Souvenons-nous en effet que lors de l'hiver 1995 l'atmosphère était au désespoir. Aujourd'hui comme on dit la "confiance" est de nouveau de retour. Et même si cela ne se traduit pas de manière quantitative par des avancées extraordinaires, le climat a tellement changé qu'un certain nombre d'idées de l'écologie politique qui étaient considérées comme absolument utopiques paraissent désormais raisonnables.

Une des idées les plus importantes est sans doute que le plein-emploi n'est pas quelque chose d'inaccessible. Les dates et les événements symboliques de cette révolution des mentalités sont peut-être la faillite des accords multilatéraux investissements (AMI), l'échec de la conférence de Seattle, le succès d'un mouvement comme ATTAC ou de la Confédération Paysanne.

L'événement inouï est que les jours de l'hégémonie de la pensée unique sont désormais comptés. Bien évidemment cette pensée a encore de beaux restes et les politiques économiques qui continueront à s'inspirer d'elle vont faire encore beaucoup de dégâts. Mais désormais les certitudes des gourous de la politique économique sont ébranlées.

Dans ce bouleversement des mentalités, est-ce que les alliances politiques de la gauche plurielle et en particulier les accords de janvier 97 sont pour quelque chose ? Dans la première période de gouvernement il y a eu un certain nombre de mesures spectaculaires comme l'abandon du projet de canal Rhin-Rhône et la fermeture de super Phœnix.

Mais si on reprend la chronologie des événements marquants, il faut bien reconnaître que c'est plus la société civile qui a été motrice que les formations politiques traditionnelles (parmi lesquelles, au sacrilège !, je compte les Verts) : cela a commencé avec les accords multilatéraux d'investissements (AMI), cela a continué avec le mouvement ATTAC et la lutte contre la mondialisation libérale.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la force d'entraînement principale de cette période de croissance économique considérable qui a vu une résorption du chômage assez spectaculaire a été une croissance ininterrompue de l'économie américaine. Il ne faut pas pour autant faire chorus avec la droite en minimisant l'habileté et l'efficacité de la politique économique du gouvernement. Lorsqu'on compare la situation française à celle des autres pays en Europe, il y a tout lieu de se féliciter de la politique économique qui a été conduite dans notre pays. Mais justement on arrive à ce point où pour faire des progrès supplémentaires il faudrait que cette habileté ne soit pas cantonnée à un seul pays et soit reprise à l'échelle européenne.

Dans la mesure où le moteur de l'économie productiviste traditionnelle américaine s'essouffle, il convient de sortir des ambiguïtés précédentes et d'explorer sérieusement les alternatives à ce mode de croissance productiviste. Or la tendance spontanée du Parti Socialiste consiste à exercer une force de rappel vers un modèle de croissance productiviste classique, de telle sorte que l'ambition, que nous partageons tou-te-s de toute façon, de retrouver un plein-emploi de manière durable, passe pour lui (mais certes pas pour nous !) par la poursuite d'une croissance productiviste à un taux maximal. Si nous pensons que les solutions sont plutôt des modes de production alternatifs, il faut nous appuyer sur les forces qui au prix de nombreux tâtonnements explorent ces voies et nous mettre à leur service pour les mettre en œuvre.

Conclusions

Si on fait le bilan quantitatif des avancées en quatre années dans le domaine économique et social, de prime abord cela paraît assez faible. Mais le désespoir total n'est plus là. Comme dit le Petit Prince : "l'essentiel est invisible pour les yeux". Si nous nous souvenons du désespoir malgré lequel nous nous sommes révolté-e-s en novembre décembre 1995, alors la situation actuelle est extrêmement mobilisatrice. Les conditions sont réunies pour que nous puissions mettre en œuvre réellement une stratégie nationale de développement durable et faire partager cette stratégie par nos partenaires en Europe. Bien évidemment la condition nécessaire pour ce bond en avant en faveur de l'écologie politique est que la gauche plurielle gagne les élections l'année prochaine. Mais il faut que le Parti Socialiste comprenne que le succès de la gauche plurielle dépendra de la place qu'il accordera à nos idées. S'il les méconnaît un peu trop ou si, ce qui revient au même, nous sommes trop conciliant-e-s vis-à-vis de ses tentations en faveur du social libéralisme dans le but d'avoir une représentation parlementaire suffisante, nous sommes sûr-e-s de perdre les élections législatives. (Entre parenthèses le calcul qui consiste à mettre de l'eau dans son vin en échange d'un certain nombre de circonscriptions réservées est un mauvais calcul. En effet les électeurs et électrices préféreront l'original du libéralisme à la copie socialiste et nous aurions perdu sur les deux tableaux, et notre âme, et nos postes de député-e-s.)

Mais même, ce qui me paraît malheureusement le plus probable, si nous perdions les élections, est-ce que nous retomberions dans le désespoir de 1995 ? Je ne le pense pas. Bien évidemment ce serait un contretemps tragique de plusieurs années dans la mise en œuvre de notre stratégie au service de l'écologie politique. Mais

ce qui s'est passé depuis quatre ans nous montre que les capacités de résistance populaire sont restaurées et énergiques, de telle sorte que désormais l'espoir ne s'éteindra pas de sitôt et que le mouvement social continuera à enregistrer des succès, même si ces succès ne seront que défensifs et ne permettront pas une mise en œuvre positive de ses aspirations qui viennent de plus en plus coïncider avec les valeurs de l'écologie politique.



MODERNITÉS DE LA RURALITÉ

Figures et enjeux de la ruralité

L'innovation en matière de développement local :
élément de relecture des rapports villes / campagnes ?

Pour une politique durable de développement rural
en Nord-Pas-de-Calais

La ruralité des Verts

Politique agricole et rurale :
le bilan contrasté du gouvernement et des Verts

Chasse Pêche Nature et Traditions, ou la ruralité en politique

Pour une autre ruralité

Jean Giono, Pierre Alphanéry, Agnès Bonnaud, Alain Tredez, Jacques Maret,
Matthieu Calame, Bruno Villalba, Marie-Hélène Chancelier, Brigitte Zaccaria

21 AVRIL 2002

RETOURS SUR UN DÉSASTRE POLITIQUE

1997-2002 : les Verts au gouvernement, bilan et perspectives

Banlieue brune...

Qui a fait le jeu du Front National ?

LECTURES

KIT MILITANT

L'écologie au quotidien (même les jours fériés)

POURQUOI ECOREV' ?

EcoRev' est un espace de débats ouvert à tous ceux et toutes celles qui se reconnaissent dans une écologie politique radicale. Cette revue a été fondée fin 1999 par des militants d'Autrement les Verts qui ne se résignent ni à l'endormissement de l'écologie dans la gestion gouvernementale, ni à sa dissolution dans une énième gauche éco-libérale.

EcoRev' se veut un outil de réflexion collective au service des acteurs et actrices des luttes pour la transformation sociale à l'échelle planétaire, qu'ils/elles viennent de l'écologie, des mouvements sociaux, de la gauche critique ou de la gauche citoyenne émergente face à la mondialisation libérale.

Après 25 ans de domination du néo-libéralisme, un nouveau cycle de contestation et de transformation sociale s'ouvre. EcoRev' voudrait contribuer à donner un contenu propositionnel à ce mouvement, notamment en entreprenant de réactualiser la pensée critique et anti-productiviste face au nouveau capitalisme informationnel et globalisé.

D'où la présente revue trimestrielle de réflexion, outil de formation, de travail collectif, de confrontation pour celles et ceux qui veulent penser et construire ensemble l'utopie du siècle qui s'ouvre.

La rédaction

Co-directeurs de publication

Didier Claude Rod
Christophe Bonneuil

Comité de rédaction

Christophe Bonneuil
Albano Cordeiro
Thomas Giry
Jérôme Gleizes
Françoise Hatchuel
Ariane Jossin
Thierry Jouannic
Christophe Noisette
Olivier Petitjean
Sonia Pignot
Marc Robert
Bruno Villalba

Conseil éditorial

sous le parrainage
d'André Gorz

Jean-Pierre Berlan
Benjamin Coriat
Driss El-Yazami
Françoise Galland
Véronique Kleck
Stéphane Lavignotte
Frédéric Lebaron
Alain Lipietz
Bernard Marris
Yann Moulier Boutang
Bernard Ravenel
Jacques Robin
Jean Zin

Conception visuelle

Philippe Coussoneau

Secrétariat de rédaction & maquette

Guillaume Chambriat

Contact

ecorev @ free.fr

01 43 66 20 11

22, villa des Sizerins
75 019 Paris

Diffusion en librairie

Dif'Pop'
(tél. : 01.40.24.21.31)